



Listen to this article

La réconciliation est impossible sans une rançon. — Procurée mais non imposée. — Etre celui qui paierait la rançon devint une faveur. — Signification des termes " payer la rançon " et " racheter ". — Quelle fut la rançon payée pour l'homme ? — La justification par la foi ainsi assurée. — " Vous avez été achetés à prix ". — " Par qui ? — A qui ? — Dans quel but ? — Comment l'amour coopéra-t-il avec la justice? — La " rançon pour tous " ne fut pas reprise. — Les droits de paternité du premier Adam rachetés par la second Adam. — Rançon, non pardon. — La mort de l'homme n'est pas une rançon. — Faux raisonnement des théories universalistes. — La justice n'a pas d'obligations par le fait de la rançon. — Le seul nom. — La méthode du médiateur typifiée en Moïse. — Rançon, substitution. — Un plan différent était-il possible?

" Car Dieu est un, et le médiateur entre Dieu et les hommes est un, l'homme Christ Jésus, qui s'est donné lui-même en rançon pour tous, témoignage [qui devait être rendu] en son propre temps ". — 1 Tim. 2 : 5, 6.

LA RECONCILIATION entre Dieu et l'homme dépendait entièrement de la présentation d'un sacrifice acceptable pour les péchés de l'homme. A moins qu'elle ne pût être levée, la sentence divine aurait constitué un perpétuel obstacle empêchant le rétablissement de l'homme ou sa remise en la faveur divine, à sa communion et à la vie éternelle. Aux termes de la loi divine, Dieu ne pouvait que dire à l'homme : Tu es un pécheur ; par ta propre transgression volontaire en Eden, tu as attiré sur toi-même ton affliction. J'ai prononcé en toute justice contre toi la sentence de mort, et je ne puis abroger cette sentence sans violer ma propre justice, le fondement même de mon trône, de mon Royaume (PS. 89 : 14). En conséquence, ta condamnation doit durer à toujours. Elle doit être subie par toi, à moins qu'un substitut acceptable puisse prendre ta place pour la subir.

502 La base de la réconciliation

Nous avons vu clairement que le châtement ou la sentence prononcée contre l'humanité

n'était pas la torture éternelle, mais ainsi que l'exposa clairement et nettement le Créateur à Adam, c'était la mort. Supposer que c'était une autre punition quelconque que la mort, serait supposer que Dieu avait agi malhonnêtement avec Adam et Eve en Eden, qu'il les avait mal renseignés et trompés. Nous avons vu qu'une condamnation à mort était une juste sentence contre le péché, que la vie étant un don conditionnel, le Créateur avait parfaitement le droit de la reprendre. Il n'est pas nécessaire, par contre, d'être d'une intelligence spéciale pour discerner qu'infliger une éternité de torture à Adam, le père, n'aurait pas été un juste châtiment pour avoir mangé du fruit défendu, même si cet acte de désobéissance avait été commis avec toute la culpabilité, l'obstination et l'intelligence imaginables. Bien plus, il n'aurait pas été juste d'avoir permis que pareille sentence de torture éternelle se répercutât sur les innombrables millions d'êtres de la postérité d'Adam. Chacun peut comprendre, par contre, que la sentence de mort avec son terrible cortège de maladies, de souffrances et d'afflictions qui s'abattirent sur Adam, le père, et par lui descendirent naturellement sur sa progéniture (car d'une source impure ne peut jaillir une eau pure), constitue un châtiment raisonnable et juste, c'est une condamnation devant laquelle toute bouche doit rester close ; tous doivent en admettre la justice : la bonté et la sévérité de Dieu.

503 Une Rançon pour tous

Sachant d'une manière précise ce qu'est la condamnation prononcée contre le péché, nous pouvons aisément saisir ce qu'il faut que la Justice exige comme paiement de cette condamnation, avant que la " malédiction " puisse être levée, et le coupable relâché de la grande prison de la mort (Es. 61 : 1). Ce ne fut pas parce que la race entière pécha que la sentence fut prononcée, mais parce qu'un seul homme pécha, cette sentence de mort s'abattit directement sur Adam seul, et indirectement seulement par lui sur sa race, par hérédité ; en plein accord avec ces faits, la Justice ne peut exiger qu'un prix correspondant. Il faut donc que la Justice demande la vie d'un autre homme à la place de la vie d'Adam, avant de relâcher Adam et sa race. Si le prix de cette condamnation était payé, tout serait payé, un seul sacrifice pour tous, de même qu'un seul péché les englobait tous. Nous avons déjà vu que le parfait Adam, le transgresseur qui fut condamné, n'était pas un ange, ni un archange, ni un dieu, mais un homme, de nature un peu inférieure à celle des anges. La justice la plus stricte ne pouvait donc exiger de la part de celui qui voudrait se substituer à Adam, que la même nature, les mêmes qualités, la même perfection, c'est-à-dire exiger qu'il fût un homme parfait et libre de la condamnation divine. Nous avons vu qu'aucun être

semblable ne pouvait être trouvé parmi les hommes : tous étaient de la race d'Adam et participaient ainsi par hérédité, à son châtement et à sa dégradation. Il fut donc nécessaire qu'un être des lieux célestes ayant une nature spirituelle, prît la nature humaine et s'offrît alors comme substitut, en rançon pour Adam et pour tous ceux qui ont perdu la vie par lui.

Parmi les anges qui avaient conservé leur premier état et leur fidélité envers Dieu, il aurait sans aucun doute pu s'en trouver beaucoup qui, joyeusement, se seraient engagés à accomplir la volonté du Père et à devenir le prix de la rançon ; mais une telle tâche constituait la plus grande mise à l'épreuve, le plus sévère examen auquel la fidélité à Dieu pouvait être soumise ; c'est pourquoi, celui, qui manifesterait ainsi son dévouement, sa fidélité et sa foi serait digne d'occuper la position la plus élevée parmi tous les fils angéliques de Dieu, bien au-dessus des anges, principautés et puissances, et de tout nom qui se nomme. Il entrait, en outre, dans les desseins de Dieu, de se servir de cette occasion pour démontrer que quiconque cherche à satisfaire ses propres ambitions égoïstes (comme le fit Satan), sera abaissé, avili, tandis qu'au contraire, quiconque s'humiliera le plus complètement, pour obéir à la volonté et au plan du Père Céleste, sera élevé en conséquence. Dieu a disposé Son plan de manière à ce que cette condition fût une nécessité pour que par cette manifestation de sympathie et d'amour divins pour le monde, une occasion pût aussi être accordée pour manifester l'amour, l'humilité et l'obéissance de l'Unique Engendré du Père, son Fils bien-aimé qu'il prenait plaisir à honorer.

504 La base de la réconciliation

Ainsi que nous l'avons vu, notre Seigneur Jésus (que, dans sa condition préhumaine, nous reconnaissons comme étant l'archange le plus élevé ou le principal messager, le Logos, l'Unique Engendré du Père, plein de grâce et de vérité) avait, jusque-là, été l'agent de Jéhovah dans toute l'œuvre de la création. Etant le premier engendré, il avait été avec le Père, dès avant la création de tous les autres, l'avait connu intimement, avait contemplé sa gloire et avait été le canal de sa puissance. Vu que notre Seigneur était déjà le premier, le plus élevé dans le Royaume céleste, après le Père, l'Apôtre nous informe que cette œuvre de Rédemption — ce privilège d'exécuter la volonté divine à l'égard de l'homme — lui fut donnée comme marque de confiance spéciale et comme une faveur à cause des honneurs qui, selon la loi divine devraient être accordés à celui qui aurait fait preuve d'une si grande obéissance, d'une si grande humilité, d'un si grand sacrifice (Matth. 23 : 12 ; Jacq. 4 : 10 ; 1 Pi. 5 : 6). Confiant dans le Fils, et désirant qu'il parvînt à la haute exaltation qui résulterait

de cette fidélité, le Père donna la première occasion à celui qui, dans tout le passé, jouissait de la prééminence dans le plan divin, de façon qu'il pût continuer à être le prééminent " afin qu'en toutes choses il tînt, lui, la première place ; car en lui, toute la plénitude s'est pluë à habiter, à réconcilier toutes choses avec elle-même, ayant fait la paix par le sang de sa croix, par lui, soit les choses qui sont sur la terre, soit les choses qui sont dans les cieux [les hommes déchus et les anges déchus, recouvrant et réconciliant tous ceux d'entre eux qui, lorsqu'une occasion complète leur sera offerte, voudront rentrer dans la faveur divine] ". — Col. 1 : 18-20.

505 Une Rançon pour tous

Le choix d'un être-esprit pour qu'il devînt le Rédempteur de l'homme, n'implique pas que le sacrifice de l'existence d'un être-esprit était nécessaire comme prix de la rédemption de l'existence d'un être terrestre ; tout au contraire, la Justice divine ne pouvait pas plus accepter pour l'homme le sacrifice d'un être-esprit qu'accepter celui des taureaux et des boucs comme prix de la rançon. De même que le sang des taureaux et des boucs ne pouvait jamais ôter le péché, parce que ces animaux étaient d'une nature inférieure, ainsi la mort d'anges ou d'archanges n'aurait jamais pu enlever le péché d'Adam, ni devenir pour lui un sacrifice de réconciliation convenable, parce qu'ils n'étaient pas de sa nature (humaine). C'était la vie de l'homme qui avait été perdue par le péché, et seule la vie d'un homme pouvait être acceptée comme prix de la rédemption, comme prix de la rançon. C'est pour cette raison qu'il était nécessaire que notre Seigneur quittât la gloire de sa condition pré-humaine, s'humiliât et devînt un homme, parce que c'est seulement en devenant un homme qu'il pouvait donner le prix de la rançon. Tout en montrant que notre Seigneur s'humilia en abandonnant la nature spirituelle supérieure, et en prenant la nature humaine inférieure, les Ecritures n'indiquent nulle part ceci comme étant notre offrande pour le péché. Au contraire, il s'humilia ainsi, pour devenir l'offrande pour le péché et payer le prix de notre rançon.

506 La hase de la réconciliation

L'Apôtre indique clairement cela en disant : " Certes, il ne prit(*) pas la nature des anges [comme s'il faisait allusion aux anges qui péchèrent], mais il prit(*) la semence d'Abraham". Etant donné que les enfants dont Dieu avait prévu et décidé la rédemption, la délivrance de l'esclavage du péché et de la corruption, participaient à la chair et au sang, " lui aussi y a

participé [au sang et à la chair, la nature humaine], afin que par la mort, il rendît impuissant celui qui avait le pouvoir de la mort, c'est-à-dire le diable", et les délivrât (Héb. 2: 14, 16). Il démontre la chose plus explicitement encore, en disant : " Car puisque la mort est par un homme, c'est par un (Diaglott — Trad.) homme aussi qu'est la résurrection des morts" (1 Cor. 15: 21). L'Apôtre Jean porte un témoignage analogue en ces mots : " La Parole fut faite chair" (*) (Jean 1 : 14). Notre Seigneur Jésus le confirma aussi, après être venu dans le monde et après avoir atteint l'âge viril, disant : " Dieu n'a pas envoyé son Fils dans le monde afin qu'il jugeât le monde, mais afin que le monde fût sauvé par lui " (Jean 3 : 17). Il ne nous donne pas à entendre que le monde avait déjà été sauvé, ou que quelque chose avait déjà été fait "pour le salut du monde, sauf l'envoi de celui qui, par son propre sacrifice, rachèterait le monde. La première étape dans l'accomplissement de sa mission fut indiquée par les paroles de notre Seigneur : " Le Fils de l'homme n'est pas venu pour être servi, mais pour servir [les autres] et pour donner sa vie en rançon pour plusieurs " (Marc 10 : 45).

Nous avons ici la preuve positive qu'en abandonnant la gloire qu'il avait auprès du Père avant que le monde fût, et en échangeant une nature supérieure contre la nature humaine, notre Seigneur n'avait pas, à ce moment-là, donné sa vie en rançon, mais avait simplement fait les préparatifs nécessaires pour accomplir cette œuvre qu'il était sur le point d'accomplir. Cela est en outre confirmé par le fait qu'après avoir atteint l'âge viril fixé par la loi, dès qu'il fut âgé de trente ans, il se présenta de suite en sacrifice vivant, consacrant sa vie, la déposant comme cela fut représenté par son immersion symbolique effectuée par Jean au Jourdain.

(*) Voir note Darby — Trad. (**) " **Sarx** egeneto ", littéralement, " devint chair" et non pas simplement incarné dans un corps de chair " (voir Bible commentée) — Trad. Martin: " Et la Parole a été faite chair". — Saci : "Et le Verbe a été fait chair ".

507 Une Rançon pour tous

Là s'accomplit, comme l'Apôtre le montre, la prophétie de jadis : "Voici, je viens (il est écrit de moi dans le rouleau du livre), pour faire, O Dieu, ta volonté ". Il était venu pour faire la volonté de Dieu, pour offrir le sacrifice pour les péchés ; donc il ne l'avait pas offert auparavant. Dans cet acte de consécration, il se présentait lui-même en sacrifice vivant, au service de Dieu, même jusqu'à la mort. Remarquez que c'est à ce moment-là que, selon l'apôtre, il mit de côté les sacrifices-types de l'Alliance de la Loi, afin de pouvoir établir le

second, l'antitype, le sacrifice réel pour les péchés, sa propre mort (et celle de ses membres) afin de sceller la Nouvelle Alliance entre Dieu et les hommes, par lui-même, comme Médiateur de la Nouvelle Alliance. Notre texte nous dit la même chose : que ce fut " l'homme Christ-Jésus qui se donna lui-même en rançon pour tous ", et non pas le Logos pré-humain.

LA PREMIERE ETAPE DU PROGRAMME

L'Apôtre (Héb. 2 : 5-9) passe en revue tout le plan de Dieu ; il remarque les promesses divines du rétablissement humain, cite le Prophète David (PS. 8 : 4-8) déclarant que le plan divin a pour but final la perfection du genre humain, comme maître de la terre, gouvernant la terre et ses créatures, en harmonie avec les lois du Créateur divin, et ajoute : " Nous ne voyons pas encore que toutes choses lui soient assujetties, [à l'homme, comme l'indique la prophétie] ".

508 La base de la réconciliation

Nous ne voyons pas encore l'homme à l'image de Dieu et maître de la terre, mais nous voyons bien la première étape de ce programme, c'est-à-dire : " Nous voyons Jésus, qui a été fait un peu moindre que les anges à cause de la passion de la mort, couronné de gloire et d'honneur [la perfection de la nature humaine], en sorte que par la grâce de Dieu, il goûtât la mort pour chacun [rendant ainsi possible le rétablissement humain] ". Nous voyons l'œuvre du salut de l'homme ainsi commencée par Jéhovah, qui pourvut au prix d'une rançon appropriée pour notre rédemption ; il trouva un être dont la gloire, l'honneur et la perfection humaine absolue, étaient semblables à ceux du premier Adam. A cette fin et dans ce but, cet être avait quitté les gloires d'une nature supérieure et avait été fait inférieur aux anges, bien qu'antérieurement Il possédât une nature supérieure à la leur. Nous le voyons, choisi, dans le dessein de " goûter la mort pour tous ". Nous voyons qu'il prit la nature humaine " pour la passion de la mort ", le châtement même qui était appliqué à notre race. En constatant ces choses, nous pouvons nous réjouir que les miséricordieux desseins de notre Père céleste pour assurer notre rançon et notre rétablissement, et notre pleine réconciliation avec lui, ont été suffisamment établis et sur un plan de justice absolue, ce qui permit à Dieu d'être juste tout en justifiant ceux qui croient en Jésus. Le sacrifice que notre Seigneur Jésus donna ainsi pour le péché de l'homme ne fut pas un sacrifice spirituel, lequel n'aurait pas été un sacrifice approprié, acceptable, parce qu'il n'aurait pas été " un prix

correspondant ", c'est-à-dire en tous points le prix exact de la rançon d'Adam.

509 Une Rançon pour tous

SIGNIFICATION DE " RANÇON " ET DE " RACHETER "

Ceci nous amène à examiner le terme rançon qui, dans le Nouveau Testament, a un sens très restreint et bien défini. Il ne s'y trouve que deux fois : une première fois dans la description faite par notre Seigneur de l'œuvre qu'il accomplissait, et une seconde fois dans la description faite par l'Apôtre de cette œuvre achevée — notre texte. L'expression grecque employée par notre Seigneur est [*lutron-anti*, ce qui signifie " un prix en compensation, ou un prix correspondant ". Ainsi, notre Seigneur déclara : " Le Fils de l'Homme est venu pour... donner sa vie en rançon [*lutron-anti* — un prix qui correspond à] pour plusieurs " (Marc 10 : 45). L'Apôtre Paul emploie les mêmes mots mais les dispose différemment, *anti-lutron*, qui signifient " un prix correspondant ", disant : " L'Homme Christ-Jésus qui s'est donné lui-même en rançon [*anti-lutron* — prix correspondant] pour tous, témoignage en son propre temps ". — 1 Tim. 2:6.

Il est impossible d'ergoter ou de chicaner sur le sens de ces textes. Ce n'est qu'en altérant, en faussant la Parole de Dieu, que l'on peut être aveugle au point de ne pas voir la force et le sens réel du témoignage du Seigneur quant à l'œuvre qui a été accomplie par notre grand Médiateur. Plus nous concentrons nos pensées sur la rançon ou " prix correspondant ", plus cette notion nous apparaît puissante et plus elle projette de lumière sur l'œuvre entière de la Réconciliation. La pensée, la seule pensée qu'elle renferme, est que, de même qu'Adam, par la désobéissance perdit son existence, son âme, tous ses droits à la vie et à la terre, ainsi Christ Jésus, notre Seigneur, par sa mort comme prix correspondant, paya la valeur complète et exacte de l'âme, ou de l'existence d'Adam le père et, de ce fait, l'existence de toute sa postérité, de toute âme humaine, tous participant à la chute et à la perte d'Adam (Rom. 5 : 12).

510 La base de la réconciliation

Cette même pensée est abondamment exprimée dans beaucoup d'autres passages des Ecritures qui parlent de l'œuvre de notre Seigneur comme celle d'un rachat, d'un achat, etc. Nous avons dirigé spécialement l'attention sur le mot " rançon ", *anti-lutron*, parce qu'il exprime cette pensée sous la forme la plus pure et la plus claire. Les mots "racheter",

"racheté", "rédempteur" et "rédemption", renferment bien l'idée du paiement d'un prix, mais également celle d'une mise en liberté, d'une libération de ceux pour qui le prix fut payé. C'est pourquoi ces mots, tant en français que dans l'original, sont parfois employés pour désigner le sacrifice, ou le don du prix de la rédemption, et d'autres fois, ils se rapportent à la mise en liberté des rachetés, à leur délivrance. Les nombreux, ennemis de la doctrine de la rançon, dont le chef est Satan, essaient parfois, avec une grande ruse, de détourner l'attention du prix donné pour libérer l'homme de la malédiction de la mort ; ils montrent tels des textes des Ecritures dans lesquels les mots "racheter" et "rédemption" sont appliqués simplement touchant la délivrance complète de l'humanité des liens de la mort.

En attirant l'attention sur la délivrance, et en "falsifiant la Parole de Dieu", ils essaient d'obscurcir le fait que la délivrance future, que toutes les bénédictions actuelles et futures, accordées à l'humanité par la grâce divine, viennent du Fils et par le moyen du sacrifice de lui-même pour la rançon, qu'il donna en notre faveur et qui fut "accompli" au Calvaire. — Jean 19 : 30.

Les traducteurs de la version commune anglaise de la Bible ont, à leur insu, aidé ces adversaires de la rançon en se servant du terme "racheter" pour traduire des termes grecs qui ont des significations considérablement différentes. Afin que le lecteur puisse avoir cette question clairement à l'esprit, nous citerons ici tous les divers termes grecs rendus par "racheter", "racheté" et "rédemption", et après chacun, nous donnerons la définition fournie par l'érudit lexicographe, le Prof. Young, dans son Analytical Concordance :

511 Une Rançon pour tous

Le terme "racheter" est parfois employé pour traduire le terme grec *agorazo*. Le Prof. Young le définit ainsi "acquérir sur le forum", ou plus littéralement encore il signifierait : acheter sur le marché public, car la racine du mot, *agora*, signifie place du marché et est ainsi employé maintes fois dans les Ecritures : Matth 20 : 3 ; Marc 12 : 38 ; Luc 7 : 32 ; Actes 16 : 19. Les exemples qui suivent sont tous ceux dans lesquels le terme *agorazo* est traduit par "racheté". dans le Nouveau Testament : "Tu as été immolé et tu as acheté.(L. et D. ; les autres : racheté - Trad.) (*) pour Dieu par ton sang" - Apoc. 5:9.

"Et personne ne pouvait apprendre le cantique sinon les cent quarante-quatre milliers qui

ont été achetés de la terre ". — Apoc. 14:3.

" Ceux qui ont été achetés d'entre les hommes des prémices à Dieu et à l'Agneau ". — Apoc. 14 : 4.

Dans chacun de ces cas, l'idée est celle d'un achat public, et tous les autres emplois de ce terme *agorazo*, dans tout le Nouveau Testament, soutiennent avec force ce sens nettement commercial. Il se trouve en tout trente et une fois dans le Nouveau Testament (en anglais — Trad.). Dans les trois exemples ci-dessus, il est traduit par rachetée), dans treize exemples par acheté et dans quinze cas par acheter. Nous attirons spécialement l'attention sur sa signification, en raison de la tendance à nier qu'il y eut un achat de notre race effectué par un prix donné pour obtenir la libération de l'homme de la "malédiction"; cette tendance qui prédomine et grandit est très subversive de la " vraie foi une fois transmise aux saints ".

Un autre terme traduit par " racheter ", " racheté " et " rédemption ", est apparenté au terme ci-dessus et tiré de lui par l'adjonction d'un préfixe, *ex*, qui signifie hors de, c'est le mot *exagorazo*. Le Prof. Young en donne la définition suivante : " acquérir sur le forum " ou, plus littéralement encore : acheter publiquement et prendre possession de. Les seuls emplois de ce terme dans le Nouveau Testament sont les suivants :

(*) A part Lausanne et Darby, les versions françaises, en général, rendent ce mot **agorazo** par " racheté " — Trad.

512 La base de la réconciliation

" Christ nous a rachetés de la malédiction de la Loi, étant devenu malédiction pour nous" (Gal. 3: 13). L'Apôtre indique ici que les chrétiens qui, autrefois étaient juifs et avaient par conséquent été sous l'Alliance judaïque ou Alliance de la Loi, avaient non seulement été achetés de sa sentence, mais étaient en outre libérés de sa domination. Le mot *agorazo* signifie l'achat, et le préfixe *ex* signifie la libération procurée par cet achat, de sorte qu'ils n'étaient plus désormais sous la domination de la Loi.

" Dieu a envoyé son Fils, né de femme, sous la Loi, afin qu'il rachetât ceux qui étaient sous la Loi, afin que nous reçussions l'adoption (filiation) (**) (Gal. 4: 4, 5).

Cet exposé est semblable au précédent et signifie l'achat du peuple juif racheté ainsi de la

domination de la Loi, et la libération des croyants du joug de cette loi, afin qu'ils puissent devenir des fils de Dieu. — Comparez avec Jean 1 : 12.

“ Prenez donc garde à marcher soigneusement, non pas comme étant dépourvus de sagesse, mais comme étant sages, rachetant le temps parce que les jours sont mauvais” (Eph. 5 : 15, 16 ; Col. 4 : 5 ; voir note D. — Trad.).

Cet emploi du mot *exagorazo* est identique au précédent ; les disciples du Seigneur se rendent compte qu'ils vivent au milieu du mal dont la tendance est d'absorber leur énergie, leur influence et leur temps par des choses coupables ou insensées, ou pour le moins sans profit, en comparaison des intérêts plus importants qui leur tiennent véritablement à cœur, comme enfants de Dieu. Nous devons donc acheter du temps et le prendre sur notre temps mal employé, en dérobant à ces influences défavorables une aussi grande proportion que possible de temps pour le consacrer à des intérêts supérieurs : notre nourriture spirituelle personnelle et notre croissance spirituelle, et l'assistance des autres dans les choses spirituelles. Un tel achat nous coûtera un peu de renoncement à nous-mêmes, de satisfaction de nos appétits et penchants naturels, et un peu également de la bonne opinion et de l'amitié des autres qui “ trouveront étrange ” que nous ne courions pas avec eux dans les mêmes excès qu'autrefois. — 1 Pi. 4 : 4.

(**) Voir note Darby et dictionnaire grec du Nouveau-Testament du Prof. Strong — Trad.

513 Une Rançon pour tous

Un autre terme grec est également rendu par “ racheter ”, c'est *lutroo*. Le Prof. Young définit ainsi ce mot : “ relâcher par le moyen d'un prix”-, c'est-à-dire libérer par le paiement d'un prix. La base ou la racine de ce mot est *lutron* qui, ainsi que nous l'avons dit plus haut avec *anti*, employé comme préfixe ou suffixe, signifie un prix correspondant.

Ce terme “ *lutroo* ” se trouve trois fois dans le Nouveau Testament, dans les textes suivants : “ Nous espérions qu'il était celui qui doit délivrer (*) Israël” — D. (Luc 24: 21). Les Apôtres étaient déçus à la mort de notre Seigneur, et firent voir cette déception en disant qu'ils avaient espéré que le Seigneur aurait libéré Israël du joug des Romains, par le paiement d'un prix. Ils n'avaient pas encore reçu le saint Esprit, et ne comprenaient pas la longueur, la largeur, la hauteur et la profondeur du plan divin, par lequel, non seulement

Israël, mais le monde entier, étaient rachetés, non seulement du Joug des Romains, mais de celui de Satan et de la grande prison de la mort par le prix de la rançon donné par notre Seigneur et consommé dans sa mort.

(*) Version anglaise : " ...redeemed " ; ...racheté, Lausanne : " racheté " (une note renvoie à Chap. 1 : 68 — Trad.).

514 La base de la réconciliation

" Notre Sauveur, Jésus-Christ qui s'est donné lui-même pour nous, afin qu'il nous rachetât de toute iniquité " (Tite 2 : 14). Le prix que notre Seigneur donna au profit **de** toute l'humanité n'a pas seulement pour objet de procurer aux hommes un réveil de la tombe, au propre temps de Dieu, pendant le Millénium, et une occasion, à ce moment-là, de venir en harmonie avec Dieu selon les termes de la Nouvelle Alliance, mais, en outre, il permet à ceux qui écoutent la bonne nouvelle maintenant, d'être délivrés actuellement déjà de l'esclavage de l'iniquité — afin que nous ne soyons plus désormais des serviteurs du péché, mais devenions les serviteurs de celui qui mourut pour nous, qui nous acheta par son propre sang précieux.

" Sachant que vous avez été rachetés de votre vaine conduite, qui vous avait été enseignée par vos pères, non par des choses corruptibles, de l'argent ou de l'or, mais par le sang précieux de Christ, comme d'un agneau sans défaut et sans tache " (1 Pi. 1 : 18, 19). Ce texte renferme la même pensée que le précédent. Il se rapporte moins à notre délivrance finale de la mort par la résurrection, qu'à notre libération actuelle d'une mauvaise conduite, d'une conversation futile, de propos insensés et de l'iniquité en général. Cette liberté fut achetée pour nous par le sang de Christ, aussi bien que la liberté plus grandiose de la résurrection qui est encore future. Sans le paiement du prix de la rançon, sans la satisfaction des exigences de la Justice, Dieu n'aurait pu nous accepter comme ses fils, ni nous traiter, de ce fait, comme des fils, ni nous sceller comme ses fils par l'esprit de filiation qui nous introduisit dans sa famille. Nous n'aurions pas pu non plus bénéficier des différents instruments et agents actifs de sa grâce qui, maintenant, sont accessibles aux croyants et qui sont pour nous la puissance de Dieu à salut. Cette puissance divine brise dans nos cœurs la puissance du péché; et établit à sa place la disposition ou l'esprit du Seigneur, comme pouvoir régnant.

515 Une Rançon pour tous

Un autre terme grec, *lutrosis*, est rendu par " rédemption ". Le Prof. Young le définit comme " une libération " — littéralement rendre libre, délivrance. Ce terme ne renferme pas l'idée qu'un prix est payé, et c'est pourquoi il n'aurait pas dû être traduit par rédemption dans la Bible anglaise, mais plutôt par " délivrance " (nos versions françaises rendent délivrance — Trad.). Ce terme se rencontre deux fois dans le Nouveau Testament : " : Celle-ci (Anne) venant en ce même moment, louait le Seigneur, et parlait de lui [l'enfant Jésus] à tous ceux qui, à Jérusalem, attendaient la délivrance (Luc 2 : 38). Anne parlait à ceux qui à Jérusalem, attendaient la délivrance, l'affranchissement du joug romain, mais ne comprenaient pas nécessairement que la plus grande délivrance devait venir par le paiement du prix d'une rançon.

" Christ étant venu, souverain sacrificateur... non avec le sang de boucs et de veaux, mais avec son propre sang, est entré une fois pour toutes dans les lieux saints, ayant obtenu une rédemption [délivrance] éternelle " (Héb. 9 : 11, 12).

L'Apôtre n'indique pas ici comment notre Seigneur obtint la rédemption éternelle de la délivrance, et ne fait donc aucune allusion au prix payé ; il parle simplement de la délivrance actuelle et future du peuple de Dieu et non de la méthode par laquelle cette délivrance fut assurée, avant l'entrée de notre Seigneur dans le lieu saint (le sacrifice de lui-même pour prix de la rançon de l'homme).

Un autre terme grec traduit par " racheté " dans le Nouveau Testament est : *poieolutrosin*. Le Prof. Young le définit ainsi : " relâcher ", c'est-à-dire mettre en liberté, libérer. On ne le trouve qu'une seule fois : " Béni soit le Seigneur, le Dieu d'Israël, car il a visité "et sauvé son peuple [litt. : a opéré la rédemption pour son peuple — V. note D.]" (Luc 1: 68). Le verset précédent montre que cette expression était une prophétie, car elle parle ici de choses inachevées comme si elles l'avaient été; le premier pas vers la délivrance d'Israël avait été fait, et l'on en parle avec joie comme si la chose entière était déjà accomplie. Ce mot ne renferme pas l'idée de la manière dont sera assurée la délivrance ; d'autres passages de l'Écriture nous montrent, par contre, qu'elle est assurée par le paiement d'un prix correspondant, d'une rançon, et qu'elle doit venir par l'établissement du Royaume de Dieu. Ce mot n'aurait pas dû être traduit par " racheté " (dans le texte anglais — Trad.) mais plutôt par délivré (voir note Darby — Trad.) ce qui aurait évité toute confusion de pensée chez le

lecteur (anglais - Trad.).

516 La base de la réconciliation

Un autre terme grec, *apolutrosis*, a été improprement traduit par " rédemption ". Il ne contient aucunement l'idée d'un prix d'achat, mais signifie simplement délivrance, mise en liberté. Le Prof. Young le définit ainsi comme étant un " élargissement ", une relaxation ". Le mot se rencontre dix fois, et n'est (dans l'anglais) convenablement traduit par " délivrance " qu'une seule fois. Prenons-en note

(1) " Regardez en haut et levez vos têtes, parce que votre rédemption [délivrance] approche " (Luc 21 : 28). Il n'y a ici aucune allusion à la rançon ou aux conditions précédant, la délivrance de l'Eglise, mais simplement à la délivrance elle-même.

(2) " Etant justifiés gratuitement par sa grâce, par la rédemption [délivrance] qui est dans le Christ Jésus " (Rom. 3: 24). Dans ce texte l'Apôtre ne fait pas allusion à la rançon, mais simplement à la délivrance, considérée comme telle, dont les enfants de Dieu bénéficient maintenant, et bientôt effectivement par la résurrection. Il traite de la question au point de vue divin : les croyants sont justifiés gratuitement, sans conditions, en dehors de toute œuvre méritoire de leur part. Ceci est accompli par la délivrance que Dieu a accordée en Christ Jésus, notre Seigneur. Dans le verset suivant, l'apôtre poursuit en montrant comment cette délivrance fut effectuée, disant: " Que Dieu a présenté pour propitiation [littéralement : propitiatoire, canal de miséricorde] par la foi en son sang [le sacrifice, le prix de rançon, donné pour les péchés du monde entier] ".

517 Une Rançon pour tous

(3) " Mais nous-mêmes aussi [l'Eglise fidèle] ...soupirons en nous-mêmes, attendant la filiation, la délivrance de notre corps [l'Eglise, le Corps de Christ qui doit être glorifié avec la tête, au propre temps] " (Rom. 8 : 23 —voir note D. — Trad.). Rien dans cette déclaration ne fait la moindre allusion à la rédemption accomplie au Calvaire, au prix d'achat; elle se rapporte purement et simplement à la délivrance de l'Eglise, laquelle doit être une partie du résultat ou de la rédemption achevée au Calvaire — la rançon.

(4) " Christ Jésus qui nous a été fait sagesse de la part de Dieu, et justice, et sainteté (sanctification), et rédemption [délivrance] " (1 Cor. 1: 30). Rien, ici, ne se rapporte au prix

de la rédemption payé au Calvaire.

L'apôtre parle, non de ce que le Seigneur fit pour nous, mais de ce qu'il fera encore pour nous. Il est notre sagesse, en ce que nous devons laisser de côté notre volonté personnelle et accepter sa volonté, et en ce que nous avons ainsi un esprit de sobre bon sens et "marchons dans la sagesse". Il est notre justice, en ce que, étant notre représentant, il se donna lui-même en rançon pour tous et, maintenant, dans sa justice, il représente tous ceux qui viennent au Père par lui. Il est notre sanctification en ce que, grâce à ses mérites, nous sommes acceptés par le Père comme des sacrifices vivants comptés parfaits, bien qu'en réalité, ce soit la puissance de Christ en nous qui nous rende capables de nous offrir nous-mêmes en sacrifice vivant, de marcher sur ses traces et d'accomplir les conditions de notre alliance. Il est notre délivrance (mal rendu par "rédemption") en ce fait que, celui qui, par la grâce de Dieu, nous racheta avec son précieux sang vit, et que sa vie est la garantie que nous vivrons aussi; qu'au temps convenable, il délivrera de l'esclavage de la corruption, de la mort, Son Eglise qu'il a rachetée par son sang précieux. L'Apôtre fait allusion ici à la délivrance et non à l'achat. C'est néanmoins parce qu'il a fait l'achat, qu'il a le droit d'être pour tous, sagesse, justice, sanctification, délivrance.

518 La base de la réconciliation

(5) " Il nous a rendus agréables dans le bien-aimé en ce que nous avons la rédemption [délivrance] par son sang, la rémission des fautes selon les richesses de sa grâce" (Eph. 1:7). L'apôtre ne fait pas allusion, ici, à la rédemption achevée au Calvaire. Au contraire, il parle de notre acceptation par le Père, et déclare que cette acceptation par Jéhovah est basée sur quelque chose qu'il fit pour nous dans le Bien-aimé, notre Seigneur Jésus, par le sang (le sacrifice, la rançon) duquel nous avons la délivrance. La construction de la phrase montre que l'Apôtre parlait de notre délivrance de la condamnation du péché, la mort, car explique-t-il, cette délivrance consiste dans " la rémission des péchés ". Le sens de ce passage est donc celui-ci: Le Père céleste qui avait déjà, dans son esprit, prédestiné l'adoption d'un " petit troupeau " pour être des fils sur le plan de la nature divine, et cohéritiers avec son Fils, premier engendré et Bien-aimé, notre Seigneur, fit tout ce qu'il était nécessaire de faire, en matière de grâce, à l'accomplissement de ce dessein, le sien envers nous. Il nous rendit agréables dans le Bien-aimé, car en lui, par son sang, par son sacrifice, nous avons la délivrance de la malédiction et de la colère divines, c'est-à-dire le pardon de nos péchés desquels nous sommes rendus libres ou justifiés.

519 Une Rançon pour tous

(6) " Les arrhes de notre héritage pour la rédemption [délivrance] de la possession acquise" (Eph. 1: 14). La possession que Christ acheta par le sacrifice pour les péchés, en se substituant à l'homme, comprend l'humanité en général ou, du moins, tous ceux qui accepteront la faveur aux conditions de l'Evangile elle comprend également l'Eglise, l'Epouse. C'est dans le Royaume millénaire que viendra le temps de la délivrance, et c'est l'Eglise qui doit être délivrée en premier lieu, " dès l'aube du matin". Mais la terre faisait partie de la possession originelle de l'homme et fut achetée par le même sacrifice une fois pour toutes ; c'est pourquoi elle doit être aussi délivrée de sa part de la malédiction et deviendra comme le Jardin de l'Eternel, le Paradis. L'achat est accompli, mais la délivrance attend le " propre temps "de Dieu.

(7) " En qui nous avons la rédemption [délivrance] par son sang, la rémission des péchés " (Col. 1 : 14). Cet exposé est semblable au précédent. Nous, croyants, avons déjà la délivrance, c'est-à-dire la rémission de nos péchés, et par suite, l'harmonie avec le Père. Le mot " rédemption " ici ne s'applique pas au sacrifice pour les péchés, mais à son effet sur nous, nous libérant de nos péchés. Cependant l'Apôtre n'ignore pas le sacrifice, mais Il déclare que notre délivrance de l'esclavage et de la domination du péché, provient de l'efficacité du sang de notre Seigneur, de sa mort, de son sacrifice pour les péchés, de la rançon payée.

(8) " N'attristez pas le saint Esprit de Dieu, par lequel vous avez été scellés pour le jour de la rédemption [délivrance]" (Eph. 4: 30). Il n'y a ici aucune allusion faite au sacrifice de la rançon accompli au Calvaire. Toutefois, ce n'est qu'après que le sacrifice fut accompli et ses mérites présentés dans le Très-Saint et acceptés par le Père que le saint Esprit vint sur chacun d'eux pour les sceller comme fils de Dieu. Mais maintenant, ceux qui ont été scellés doivent maintenir ce sceau de filiation, cet engendrement à la nature divine et ne pas le perdre.

520 La base de la réconciliation

Etre scellé de l'Esprit, c'est avoir reçu les prémices de l'Esprit et c'est tout ce qui est accordé pendant cette vie présente, car pour obtenir la pleine mesure de la bénédiction de la nature divine, nous devons attendre jusqu'au temps marqué par le Père, " le jour de la

délivrance ", le Jour millénaire, jour dans lequel la Bible déclare de l'Eglise, l'Epouse de Christ que " Dieu la secourra au lever du matin " (Ps. 46: 5). Quiconque perd le saint Esprit et son sceau n'aura ni part ni lot dans la première résurrection, au matin du " jour de la délivrance [complète] " du pouvoir du péché et de la mort.

(9) " Et c'est pourquoi il est le médiateur d'une (" de la " — voir note D.) Nouvelle Alliance, en sorte que la mort étant intervenue pour la rançon [délivrance] des transgressions qui étaient sous la première [antérieure] alliance, ceux qui sont appelés reçoivent la promesse de l'héritage éternel " (Héb. 9 : 15 — v. note D.). Une fois de plus, une traduction défectueuse cache en partie le sens du texte ; mais si, par contre, l'on discerne ici la pensée de délivrance, tout devient clair. Pour Israël, la mort de notre Seigneur avait une portée plus grande pour les Juifs que pour les Gentils. Elle ne signifiait pas seulement la rédemption de la transgression adamique et de sa condamnation à mort, mais elle signifiait en outre pour les Juifs la délivrance de la " malédiction " ou condamnation de l'Alliance de la Loi qui demeurait sur cette nation parce qu'elle était incapable de se soumettre à ses exigences. Les Israélites subissaient la " malédiction " qui vint sur Adam, au même titre que le reste de l'humanité; mais de plus, ils étaient sous la " malédiction " de leur Alliance de la Loi instituée par Moïse, son Médiateur, au Sinai. C'est à cette double " malédiction " sur ce peuple que se rapportent les paroles du cantique qui dit:

"Maudits de Dieu (par sa Loi) par rébellion,

"La grâce fit rédemption (une fois pour toutes) ".

521 Une Rançon pour tous

(10) " D'autres furent torturés, n'acceptant pas la délivrance " (Héb. 11 : 35). Cet exemple est le seul dans lequel les traducteurs (de la Bible anglaise) ont convenablement traduit ce terme : ils essayèrent probablement de le rendre par " rédemption ", et trouvèrent qu'il aurait plutôt été étrange de dire : " n'acceptant pas la rédemption ", et alors, ils traduisirent correctement par " délivrance ".

Dans l'Ancien Testament, les termes " racheter", " racheté ", " rédempteur " et " rédemption ", sont, en général, de bonnes traductions des mots hébreux originaux; par ex. Gâ'al signifie libérer par vengeance ou par remboursement (Young).

" Je sais que mon Rédempteur est vivant". — Job 19: 25.

" Et ils se souvenaient... Dieu très-haut, leur Rédempteur". — Ps. 78: 3~.

" Qui rachète ta vie de la fosse". — Ps. 103: 4.

" Un de ses frères le rachètera; ou son oncle, ou le fils de son oncle le rachètera ou si sa main y peut atteindre, il se rachètera lui-même ". — Lév. 25: 48, 49.

" Vous vous êtes vendus pour rien, et vous serez rachetés sans argent". — Es. 52 : 3; comparez avec 1 Pi. 1 : 18,

"Et le Rédempteur viendra à Sion". — Esaïe 59: 20. Notre but, en citant les cas dans lesquels le terme rédemption paraît dans nos Nouveaux Testaments français, est de prévenir contre les méthodes trompeuses de certains écrivains et professeurs usant de sophismes. Niant la rançon, niant que le monde ait été racheté par la mort de Jésus, ils sont portés à citer des passages où le mot racheter figure improprement à la place de délivrer, et ensuite ils déduisent que délivrer est la seule acception du mot racheter, dans tous les cas. En raison de la négligence de nos traducteurs, la seule méthode sûre et convenable à suivre chaque fois que la signification d'un mot a une grande portée, est de se reporter au terme original, et d'en vérifier le sens.

522 La base de la réconciliation

Nous avons démontré qu'en maintes occasions, le saint Esprit agissant par les écrivains du Nouveau Testament, a parlé du rachat de notre race et du prix correspondant payé, dans les termes les plus forts, interprétables seulement dans le sens de transaction commerciale, ou de la substitution du prix d'achat pour la chose achetée. Nous avons montré aussi que dans d'autres cas où le mot employé signifie simplement délivrance, rien ne contredit la pensée que cette délivrance sera assurée comme résultat d'une rançon [anti-lutron, prix correspondant], mais que généralement le contexte montre explicitement que c'est par ce moyen que la délivrance est obtenue.

Si, toutefois, les Ecritures assurent d'une manière aussi positive que notre Rédempteur acheta le monde au prix de sa propre vie, de " son sang précieux ", c'est simplement afin de donner au peuple de Dieu une " pleine assurance de foi ", de lui faire connaître que la

rémission de la peine de mort ne viole pas la justice de Dieu, mais, au contraire, lui donne toute satisfaction par son amour. Cela nous assure également que la loi divine est immuable, qu'elle ne pouvait être violée, mais qu'au contraire, elle pourvut à la rédemption en donnant un grand prix. Cette assurance que l'amour et la justice de Dieu agissent en complet accord, nous donne confiance que les mêmes principes continueront de gouverner l'univers à toujours, nous convainc que la " colère ", la " malédiction " sera levée pour tous ceux qui rentreront en accord avec Dieu par Jésus, le Médiateur, et que tous ceux qui ne profiteront pas de cette grâce seront engloutis dans la Seconde Mort, car " la colère de Dieu demeure sur eux ". — Actes 3 : 23 ; Jean 3 : 36 ; Apoc. 22 : 3.

523 Une Rançon pour tous

Pourtant, en ce qui concerne les rachetés, il importe peu de savoir comment l'amour et la justice de Dieu disposèrent les choses en vue de notre pardon, car pour eux il est un don gratuit que l'on ne peut obtenir qu'en l'acceptant comme tel. Nous ne pouvons pas l'acheter, pas plus que nous ne pouvons donner à Dieu de compensation pour ce " don". La question se pose donc : Si c'est un " don " qui nous est fait, pourquoi devrions-nous nous mettre en peine d'en rechercher les causes et les raisons? Pourquoi le Seigneur aurait-il pris soin de nous révéler le fait que ce don nous fut procuré à un prix, qu'il coûta la mort de Christ? Pourquoi les Ecritures nous montrent-elles d'une manière si précise que sa mort fut le prix exact, le prix correspondant qui était dû pour nos péchés? Nous répondons que Dieu nous explique en détail ses actes en notre faveur, à seule fin que nous puissions mieux comprendre sa personnalité, ainsi que ses lois, leur coordination et leur fonctionnement. Il donne de telles explications afin que nous puissions comprendre qu'il n'abroge pas ou ne met pas de côté sa propre sentence contre le péché, qu'il ne déclare pas le péché tolérable, permis, excusable. Il désire que nous nous rendions compte que sa justice est absolue et qu'il ne saurait y avoir de conflit dans lequel son amour dominerait ou vaincrait ou abolirait la sentence de la justice; que la seule manière dont sa juste condamnation du péché et des pécheurs pouvait être mise de côté était de satisfaire aux exigences de la justice par un prix correspondant, une "rançon". L'homme avait péché, l'homme avait été condamné à mort, l'homme était allé dans la mort. Il ne pouvait donc y avoir aucune espérance pour l'homme, excepté si l'amour et la miséricorde pouvaient pourvoir à un substitut pour Adam. Et un substitut, comme nous l'avons vu, devait nécessairement être de la même nature qu'Adam, de la nature humaine; Il fallait également que le substitut fût libre du péché, libre de la malédiction, libre de la colère; il devait également être saint, sans souillure et séparé des

pécheurs, approuvé de Dieu, comme l'était Adam avant sa transgression.

524 La base de la réconciliation

Nous avons vu que notre Seigneur Jésus fut fait chair (non pas chair de péché) mais saint, sans souillure et séparé des pécheurs (*), qu'ainsi, l'homme-Christ Jésus était un homme parfait, l'image exacte du premier homme, Adam; de ce fait, nous saisissons qu'il était tout prêt pour être notre Rédempteur, notre rançon, pour donner sa vie et tous ses droits humains pour le rachat, la rédemption d'Adam et de la race d'Adam qui, en lui, perdit la vie et tous ses droits humains. Nous avons vu que notre Seigneur, " l'homme Christ Jésus" consacra, sacrifia, abandonna en faveur de l'homme, tout ce qu'il avait. Ceci ressort clairement de son enseignement à ce sujet. Il se représenta dans l'homme qui, ayant trouvé un trésor caché dans un champ, s'en était allé et avait vendu tout ce qu'il avait, et avait acheté le champ (Matt. 13 44). Le champ représente l'humanité ainsi que la terre elle-même (Eph. 1 : 14). Dans cette humanité, notre Seigneur vit un trésor — prophétiquement il vit le résultat de l'œuvre rédemptrice, la délivrance d'un grand nombre d'humains de l'esclavage de la corruption à la pleine liberté des enfants de Dieu (l'Eglise dans l'Age actuel et, dans l'Age à venir, ceux des humains qui seront dignes). C'est en raison de ce trésor que le champ fut acheté. Parlant du résultat de la rançon et de l'œuvre de rédemption, telle qu'elle sera finalement accomplie à la fin de l'Age millénaire, le Prophète dit en parlant de notre Seigneur " Il verra le travail de son âme, et sera satisfait " (Es. 53 11). Notre Seigneur fut pleinement satisfait de donner sa vie, et tout ce qu'il avait alors, pour racheter le monde.

525 Une Rançon pour tous

QUELLE RANÇON FUT PAYEE POUR ADAM?

Ce que notre Seigneur fit pour nous, ce prix qu'il donna en notre faveur, ce qu'il livra ou déposa dans la mort, devait correspondre exactement à ce que fut le châtement de l'homme, puisque c'était un prix correspondant, "une rançon pour tous". Or, notre Seigneur n'alla pas au tourment éternel; nous avons donc ce témoignage indiscutable que le tourment éternel n'est pas du péché le salaire ordonné par le grand Juge, mais simplement une fausse croyance que le grand Adversaire et ceux qu'il a mystifiés ont imposée à l'humanité. Aussi certainement que ce que notre Seigneur souffrit en lieu et place de l'homme, comme substitut de ce dernier, fut la condamnation entière que les hommes, autrement, auraient

été obligés de souffrir, aussi certainement ceci est la preuve positive que Dieu ne pensa jamais au tourment éternel, ne l'infligea pas comme châtiment aux humains et ne les en menaça pas. Ceux qui connaissent le témoignage de la Parole de Dieu, savent qu'elle déclare que " Christ mourut pour nos péchés ", qu' " il mourut, le juste pour les injustes, pour nous amener à Dieu " ; qu' " il est la " propitiation " (*) [*hilasmos* satisfaction] pour nos péchés [les péchés de l'Eglise], et non seulement pour les nôtres, mais pour ceux du monde entier ", que " l'Eternel a fait retomber sur lui l'iniquité de nous tous et que par ses meurtrissures [les choses qu'il a souffertes à notre place, le renoncement à lui-même jusqu'à la mort], nous sommes guéris ". Quelle harmonie et quelle logique on remarque dans cet exposé scriptural des choses et combien totalement illogiques sont les tromperies de Satan contraires aux Ecritures et que nous a transmises la tradition, et qui sont devenues populaires ! 1 Cor. 15 : 3 ; 1 Pi. 3 : 18 ; 1 Jean 2 : 2 ; Es. 53 : 5, 6.

(*)Deux mots grecs sont traduits par " propitiation ". *Hilasmos* est traduit exactement par " propitiation " dans deux textes (1 Jean 2 : 2 ; 4: 10), mais *hilasterion* est traduit à tort par propitiation " en Rom. 3 : 25, alors qu'il signifie propitiatoire, c'est-à-dire lieu de satisfaction ou de propitiation [bien traduit par Darby — Trad.]. Le Propitiatoire ou couvercle de l'Arche de l'Alliance était le lieu où s'accomplissait la satisfaction le propitiatoire ou *hilasterion*; mais le sacrificateur, en aspergeant le sang de réconciliation, le sang de l'offrande pour le péché sur le *hilasterion* accomplissait *hilasmos*, c'est-à-dire la satisfaction ou la propitiation pour les péchés du peuple.

526 La base de la réconciliation

" Le salaire du péché, c'est la mort ". " L'âme qui péchera, celle-là mourra ", disent les Ecritures (Rom. 6 : 23 ; Ezéch. 18 : 4). Elles nous montrent ensuite comment ce salaire fut payé complètement en déclarant " Christ mourut pour nos péchés, selon les Ecritures " et ressuscita pour notre justification (1 Cor. 15 : 3 Rom. 4: 25). Sa mort fut le prix de la rançon, mais le paiement (*) du prix de la rançon ne donna pas la justification. Notre Seigneur devait tout d'abord présenter ce prix de la rançon au Père en notre faveur ; c'est ce qu'il fit lorsqu' " il monta au ciel " afin d'y apparaître pour nous en présence de Dieu. C'est à ce moment-là qu'il rendit utilisables pour nous les mérites de son sacrifice de la rançon. La justification vint ensuite, provenant

(1) du sacrifice de la rançon, et (2) de son application à tous ceux qui croiront en lui et lui obéiront. Ainsi la résurrection et l'ascension de notre cher Rédempteur furent des actes

accessoires pour rendre efficace son sacrifice achevé dans la mort.

"Sans effusion de sang, il n'y a pas de rémission" (Héb. 9: 22). Pendant toute la dispensation de la Loi, Dieu mit en évidence ce détail de son arrangement, en exigeant le sang des taureaux et des boucs; non pas que ce sang-là pût jamais enlever les péchés, mais afin qu'au temps convenable on pût reconnaître en eux des types ou des illustrations des meilleurs sacrifices par lesquels les péchés sont effacés et annulés. L'expression " effusion de sang" signifie la mort simple, la vie répandue ; toutefois, elle indique une mort en sacrifice et non ce qui est parfois appelé une mort naturelle (quoique, à vrai dire, aucune mort ne soit naturelle). Par nature, l'homme devait vivre : la mort est la violation de la loi de l'existence humaine, elle résulte de la transgression, et de la "malédiction" ou condamnation qui l'accompagna.

(*) le fait de **pourvoir au** prix de la rançon (Voir PREFACE DE L'AUTEUR: page VIII Trad.).

527 Une Rançon pour tous

En ce qui concerne, la justice seule, les Juifs auraient pu mettre notre Seigneur à mort de toute autre manière, et les exigences de la Justice auraient été également satisfaites. La chose nécessaire était l'abandon de son âme (être) innocente en compensation ou en échange d'une âme (être) coupable dont l'existence fut perdue par la transgression. Il n'était pas non plus nécessaire, en ce qui concerne la rançon seule que la personne de notre Seigneur fût meurtrie et que son sang fût littéralement versé ou répandu sur le sol. Le salaire du péché était la mort, la cessation de l'existence, et c'est pourquoi lorsque ce fait fut accompli, la condamnation fut satisfaite. Ce furent d'autres considérations qui exigèrent la crucifixion et le côté percé.

Le sang tombant sur la terre, au pied de l'autel du sacrifice, représentait le fait que non seulement l'humanité avait été rachetée, mais que la terre elle-même était comprise dans ce rachat, c'est pourquoi le sang fut aspergé sur elle. La honte et l'ignominie de la crucifixion publique, supplice des malfaiteurs, étaient nécessaires parce que notre Père céleste avait décidé que l'épreuve de l'obéissance de notre Seigneur Jésus serait portée au plus haut degré; non seulement il fut éprouvé pour voir s'il serait consentant de devenir un homme, mais en outre, s'il voudrait mourir comme prix de rançon de l'homme ou substitut, et de

plus, si oui ou non, Il serait disposé à souffrir l'ignominie extrême, et prouver ainsi au dernier degré qu'il était digne de l'élévation souveraine que lui accorda son Père.

528 La base de la réconciliation

L'Apôtre présente la chose sous cet aspect; car après nous avoir raconté comment le Seigneur quitta la gloire céleste pour nous, et devînt un homme, il ajouta: " Et étant trouvé en figure comme un homme (*), il s'est abaissé lui-même, étant devenu obéissant jusqu'à la mort, même la mort de la croix. C'est pourquoi aussi Dieu l'a haut élevé et lui a donné un nom [titre, honneur, dignité] au-dessus de tout nom " — le nom ou titre du Père excepté. — Phil. 2: 8, 9; comparez 1 Cor. 15 : 27.

Chaque référence de la Bible à la justification par la Loi, montrant que nous sommes justifiés par le sang de Christ, etc., est un témoignage corroboratif de ce qui précède, à savoir que " Dieu était en Christ, réconciliant le monde avec lui-même, ne leur imputant pas leurs fautes ", mais les imputant à celui " qui mourut pour nous et ressuscita" (2 Cor. 5 : 19, 21 ; 1 Thess. 4 : 14 ; 5 : 10). La culpabilité du pécheur fut portée par le Rédempteur qui donna le prix correspondant total pour nos péchés, afin que tous ceux qui cherchent la justice puissent être acceptés comme justes, par les mérites de son sacrifice (Rom. 5: 17-19). Le fait que nous avons besoin d'être justifiés, ou faits justes, prouve que nous étions mauvais, injustes aux yeux de Dieu. Le fait que les hommes ne pouvaient se justifier eux-mêmes par des oeuvres, fut démontré par les Israélites sous leur Alliance de la Loi, et prouve que cette méchanceté ou péché était dans la nature même des hommes ; ceci rendit donc nécessaire que nous fussions rachetés et justifiés par les mérites et le sacrifice d'un autre, d'un Rédempteur sans tache.

Justifié veut dire fait juste, mais nous ne sommes pas faits justes ou parfaits réellement ; nous, sommes simplement considérés comme justes ou parfaits à cause de notre foi en la justice de Christ et en son sacrifice en notre faveur et parce que nous les acceptons. Partout dans les Ecritures, il nous est montré que ce pouvoir de justification de la part de notre Rédempteur provient de son sacrifice en notre faveur. Nos propres oeuvres ne pouvaient nous justifier, ou nous rendre acceptables à Dieu ainsi que nous le voyons en Gal. 2: 16; Rom. 3:27,28. La loi ne pouvait justifier ceux qui étaient sous elle, ainsi que le montre l'Apôtre en Gal. 5: 4; Rom. 3: 20. Seule, la foi dans l'œuvre achevée de Christ [prouvée par la consécration complète à Dieu] justifie ; voir Gal. 2 : 17 ; 3 : 13, 14; Rom. 4 : 24, 25, etc.

(*) Glaire **et Vigouroux**: " ayant pris figure d'homme " — Trad.

529 Une Rançon pour tous

Divers passages des Ecritures parlent plus ou moins clairement de ce que nous avons été lavés, ou blanchis ou purifiés du péché. Tous ces textes viennent à l'appui de la doctrine de la rançon, parce qu'il est établi nettement dans les contextes, que le pouvoir purificateur est " le sang de Christ", les mérites du sacrifice de notre Seigneur. — Voir 1 Jean 1 : 7 ; Apoc. 1 : 5 ; 1 Cor. 6 : 11 ; 2 Pi. 2 : 22 ; Tite 3 : 5 ; Hébr. 9 : 14 ; 1 Pi. 1 : 19.

La justification est symboliquement représentée par une robe de justice, de fin lin, pur et blanc, dont le Seigneur couvre les défauts et les imperfections de tous ceux qu'il accepte par la foi en son sang précieux. Tous nos efforts pour réaliser la justice par nous-mêmes, sans les mérites de Christ, sont de même représentés symboliquement comme " le vêtement souillé" de notre propre justice (Es. 64 6). Il est vrai que certains passages des Ecritures font allusion à nos efforts vers la justice, par l'obéissance aux commandements de Dieu, comme étant un travail de purification qui progresse durant toute notre course chrétienne ; l'Apôtre l'exprime ainsi : " Ayant nos corps lavés d'une eau pure ", et la purification de l'Eglise par " le lavage d'eau de la Parole" ; ces définitions sont très bien appropriées à la purification de nos cœurs, à la purification des souillures de la chair ", et on comprend très justement que ces passages s'appliquent à un travail quotidien et durant toute la vie. Cependant, toutes ces purifications de pensées, de paroles et d'actions, tous ces efforts pour amener notre corps mortel à se conformer toujours davantage à la volonté de Dieu en Christ, ont comme base notre acceptation préalable de Christ et notre justification par la foi en son sang.

530 La base de la réconciliation

Il ressort des Ecritures que dès le moment où nous acceptons (*) Christ, toutes nos fautes, toutes nos imperfections sont cachées à la vue de l'Eternel par les mérites du sacrifice de la rançon, accordés par la grâce de Jéhovah, saisis et appropriés par la foi. Puisque seul ce qui est parfait peut être agréable à Dieu, et puisque nous, malgré tous nos efforts et nos lavages, serions toujours imparfaits, il est manifeste que nous sommes acceptés par le Père parce que nous sommes couverts par la robe de la justice de Christ, par sa perfection qui est portée à notre compte ou imputée. Ainsi, sommes-nous d'abord "acceptés dans le Bien-

aimé" (Eph. 1 : 6), et ensuite nous manifestons journallement notre dévotion à la justice et notre désir de plaire au Seigneur par nos efforts pour parvenir à la sainteté.

Que de fois les Ecritures font mention de notre Seigneur comme étant notre offrande pour le péché, "l'Agneau de Dieu qui ôte le péché du monde"! (Jean 1: 29). Tous les sacrifices de la Loi, tout le sang répandu sur les autels juifs annonçaient ce grand sacrifice futur pour le péché, immolé en notre faveur; car, ainsi que l'Apôtre nous en donne l'assurance, le sang des taureaux et des boucs n'aurait jamais pu enlever le péché — seul le sacrifice-antitype, "le précieux sang" pouvait faire cela. Au sujet du sacrifice pour les péchés, comme le présente le Nouveau Testament, voir Hébr. 9 : 12 ; 10 : 10 Eph. 5 : 2 ; 1 Cor. 5 : 7 ; 1 Pi. 2 : 22-24; 2 Cor. 5 : 21 —Diaglott.

Les Ecritures exposent aussi très clairement que ce sacrifice fut pour nous, l'Eglise, et pour toute l'humanité :

531 Une Rançon pour tous

"Par la grâce de Dieu, il goûta la mort pour tous", le juste pour les injustes, afin de nous amener à Dieu, afin d'ouvrir pour nous et pour toute l'humanité, une voie de retour ou de réconciliation pour rentrer en harmonie avec le Père céleste; c'est ainsi qu'il ouvrit indirectement pour nous la voie qui ramène à la vie éternelle (la faveur, la bénédiction ou le don du Père) pour tous ceux qui sont vraiment ses enfants. Sur ce point, voir les passages suivants : 1 Thess. 5 : 10 ; Rom. 5 : 8 ; 1 Cor. 15 : 3 ; 2 Cor. 5: 14, 15; Jean 10: 15; 11: 50-52; 1 Pi. 2: 24; 3: 18.

Beaucoup de passages bibliques montrent sans aucune équivoque que ce fut la mort de l'homme Christ-Jésus, "son sang", qui procura notre libération du péché et de la mort; on ne peut rejeter cette doctrine qu'en niant l'inspiration des Ecritures ou en "tordant les Ecritures", ou "en frelatant la Parole de Dieu". Voir 1 Pi. 1: 2; Actes 4: 12; 20: 28; Apoc. 5: 9; 1: 5; Rom. 5: 9; Hébr. 13 : 12.

" VOUS AVEZ ETE ACHETES A PRIX" PAR QUI? A QUI? POURQUOI? ET DANS QUEL BUT?

"Vous avez été achetés à prix; ne devenez pas esclaves des hommes ". — 1 Cor. 7: 23.

"Tu nous a achetés pour Dieu par ton sang ". —Apoc. 5: 9.

"Il y aura parmi vous de faux docteurs qui introduiront furtivement des sectes de perdition, reniant aussi le Maître qui les a achetés ". — 2 Pi. 2 : 1.

Les témoignages de l'Écriture, montrant que l'homme fut " acheté" sont sans aucune équivoque, et, comme nous l'avons déjà indiqué, le mot grec rendu est *agorazo*, qui signifie achat public. Les questions suivantes se posent tout naturellement :

(1) Par qui l'homme fut-il acheté ?

A qui fut-il acheté?

Pourquoi fut-il acheté?

532 La base de la réconciliation

Nous allons examiner ces questions dans leur ordre

(1) Les Écritures, déjà citées, soutiennent clairement et sans équivoque non seulement que l'humanité fut achetée, mais que le Seigneur Jésus Christ lui-même fut l'acheteur ; de plus, ces passages et d'autres encore nous assurent très clairement que le prix d'achat fut le sang précieux de Christ, le sacrifice de sa propre vie, la mort de l'homme Christ Jésus qui se donna en rançon [*antilutron*, prix correspondant] pour tous. Nous estimons que cette question a été déjà irréfutablement prouvée et nous passerons à la suivante:

(2) **A qui l'homme fut-il acheté?** Les adversaires de la vérité demandent en se moquant si oui ou non le Seigneur nous acheta au diable; ils prétendent que le prix ne pouvait être payé à personne d'autre ; car d'après le faux raisonnement de ceux qui nient la rançon, Dieu ne pouvait être partie dans une telle transaction. Ces gens-là prétendent que Dieu rechercha toujours la communion de l'homme, qu'il fit toujours tout ce qui était en son pouvoir pour réaliser la réconciliation de l'homme et sa délivrance du péché et de la mort. C'est pourquoi, raisonnent-ils, Dieu ne voudrait pas exiger un prix de rançon, avant d'avoir permis la libération de l'homme. Nous répondons que de telles conceptions sont tout à fait contraires à l'enseignement scriptural qui montre, il est vrai, que Dieu est amour et qu'il a de la compassion pour le pécheur; par contre, il fait voir également que Dieu est juste et que l'homme, ayant été condamné avec justice, ne peut être libéré de cette condamnation avec justice sans qu'une rançon soit payée pour lui.

Les Ecritures déclarent que Satan fut la cause de la condamnation infligée à l'homme, la mort, disant: "Puis donc que les enfants ont eu part au sang et à la chair [la nature humaine], lui aussi semblablement y a participé, afin que, par la mort, il rendit impuissant celui qui avait le pouvoir de la mort, c'est-à-dire le " diable" ; et ailleurs, elles parlent de Satan comme étant le prince de ce monde "; néanmoins, elles n'indiquent nulle part qu'il ait un titre pour régner avec autorité dans le monde (Héb. 2: 14 ; Jean 14: 30).

533 Une Rançon pour tous

Au contraire, les Ecritures déclarent que Satan est l'usurpateur qui, profitant de la condition déchue de l'homme a aveuglé son esprit à l'égard de Dieu, et en le trompant, l'a rendu esclave en se servant de son ignorance, de ses superstitions et de ses propres faiblesses. Il est en somme la personnification du péché et c'est cela qui constitue son pouvoir de mort. Si Satan n'avait pu se servir du péché, il n'aurait pu exercer aucune domination sur l'humanité. Ce fut à cause du péché volontaire que l'homme fut privé de la faveur divine ; mais ce fut par la suite, lorsque l'homme ne désira plus se faire de Dieu l'objet de ses pensées, que Dieu le livra à un esprit réprouvé, etc. (Rom. 1 : 28). L'autorité suprême à laquelle Satan puisse prétendre à, l'égard des humains ne serait donc que le pouvoir d'un usurpateur qui abuse de la faiblesse de ses esclaves.

Au surplus, depuis que la condamnation fut prononcée par Dieu: "Tu mourras certainement ", il a été permis à Satan et à tout autre agent du mal, de coopérer dans l'accomplissement de ce décret divin. Ainsi, Dieu fait-il concourir parfois la colère de l'homme, parfois celle d'êtres-esprits mauvais pour accomplir ses plans merveilleux, et pour le louer involontairement (Ps. 76 : 10). Dieu n'a cependant jamais reconnu Satan comme le possesseur de la race humaine. La race était la création de Dieu et elle lui devait tout, mais n'ayant pas reconnu son Créateur et lui ayant désobéi, elle fut frappée par la condamnation, par la malédiction de la loi divine, elle fut jugée indigne de la vie, et elle demeure sous cette condamnation.

Ce fut la Justice divine qui frappa nos premiers parents de la malédiction de la mort, et c'est sous la sentence de la justice divine que la race reste encore dans la condition de mort. Il ne peut pas non plus y avoir une espérance de vie pour quiconque, sauf pour la rédemption qui est en Christ Jésus. Puisque la Justice divine était le Juge dont la sentence enleva la vie à l'homme, c'est donc à la Justice divine que le prix de la rançon devait être nécessairement

payé, afin d'obtenir la libération du coupable Adam, et de sa race condamnée en lui.

534 La base de la réconciliation

C'est volontairement que Satan exerce son pouvoir mais il ne pourrait le faire si la chose ne lui était pas permise par le Grand Juge suprême Jéhovah; par contre, Jéhovah n'aurait pas permis que la grande calamité de la mort fût infligée sur l'humanité par le moyen de Satan ou de toute autre manière, si cela n'avait été un juste châtement pour le péché, pour la transgression de la loi de Jéhovah. Le pouvoir de Satan, comme celui d'un bourreau est " un pouvoir de mort " qui lui est délégué. Le bourreau est simplement le serviteur de la loi; il exécute ses sentences ; quant à Satan, comme serviteur de la loi déposée par le Juge suprême de toute la création, il est autorisé et employé pour un temps, comme l'exécuteur de la sentence prononcée : " Le salaire du péché, c'est la mort " et, "mourant, tu mourras ".

Si la rançon ou l'amende d'un prisonnier devait être payée, le paiement n'en serait pas fait au geôlier ou au bourreau, mais au Tribunal dont le jugement exigea la rançon ou l'amende. De même, la rançon pour le péché ne pouvait être payée à Satan (bien que dans une certaine mesure Il serve comme exécuteur de la peine), mais elle devait être payée à l'autorité qui condamna le péché, qui prononça la peine et ordonna l'exécution du coupable.

Ainsi, la raison nous répondrait-elle que le prix de la rançon pour le péché de l'homme devrait être payé à Dieu, le Juge de tous ". Nous nous demandons maintenant: Que disent les Ecritures au sujet du sacrifice de Christ, de l'offrande qu'il fit? Disent-elles qu'elle fut faite à Satan ou à Jéhovah Dieu? Nous répondons que dans tous les types de la dispensation juive qui préfiguraient ce meilleur sacrifice, qui ôte le péché du monde, les offrandes étaient présentées à Dieu, par les mains du sacrificateur qui typifiait notre Seigneur Jésus —Voir Lév. 4 : 3, 4, 24, 27, 31, 34, 35 ; 5 : 11, 12 ; 9 : 2, 6, 7 Ex. 30: 10; 2 Chron. 29: 7-11, 20-24.

535 Une Rançon pour tous

Ces textes répondent catégoriquement à notre question, et nous n'avons pas besoin d'autres témoignages sur ce sujet. Si, cependant, nous désirons un autre témoignage direct, nous le trouvons dans les paroles de l'Apôtre: "Si le sang des boucs et des taureaux.., sanctifie pour la pureté de la chair, combien plus le sang de Christ qui, par l'esprit éternel, s'est offert lui-même à Dieu sans tache; Et c'est pourquoi, il est médiateur de la (v. note D.) Nouvelle

Alliance". — Héb. 9 : 13-15, 26; 7 : 27 ; 10 :4-10, 12, 20 ; Eph. 5 : 2 ; Tite 2 :14 ; Gal 1 : 4; 2: 20 ; 1 Jean 3 : 16 ; Jean 1 : 29 ; 1 Pi. 1 : 19 ; 1 Cor. 10: 20; Rom. 12 : 1.

Nous avons ainsi démontré que, selon les Ecritures, il est bien vrai que Dieu demanda et accepta la mort de Christ comme le sacrifice de rançon pour l'homme.

(3) Pourquoi l'homme fut-il racheté?

Dans l'homme, créature déchue et imparfaite, les qualités divines de justice, de sagesse, d'amour et de puissance sont très imparfaites; c'est pourquoi les uns ont plus de difficultés que d'autres à saisir le caractère raisonnable de la méthode divine qui exige une rançon et l'accepte. Ceux qui ne peuvent comprendre cela par le raisonnement peuvent très bien reconnaître et accepter le témoignage de la Parole de Dieu; ils devraient agir ainsi, même s'ils ne comprennent pas le pourquoi et le comment de l'affaire. Telle est la ligne de conduite appropriée et sûre. Néanmoins, nous offrons quelques suggestions qui peuvent aider certains à saisir le sujet. Comme nous sommes des créatures déchues imparfaites, ces diverses qualités de sagesse, d'amour, de justice, de puissance, sont en nous continuellement plus ou moins en conflit mutuel; mais il n'en est pas de même de notre Père Céleste; en lui, chacune de ces qualités est parfaite, et en parfait accord avec les autres.

536 La base de la réconciliation

Aucun conflit n'existe. La sagesse divine entra la première en activité, prit une vue d'ensemble et traça le meilleur plan pour le salut de l'homme, avec le plein consentement de la justice, de la puissance et de l'amour. Sous la direction de la Sagesse, l'homme fut placé de suite sous une loi, dont la violation entraînait une condamnation à mort, accompagnée du cortège des malheurs qui vont avec la mort. La sagesse connut d'avance la chute de l'homme provenant de son inexpérience, mais elle jugea bon, néanmoins, en vue des leçons profitables, etc., de tracer ainsi le programme de la providence et de la ligne de conduite de Dieu telles qu'elles nous sont révélées dans les Ecritures.

Dès que l'homme eut violé la loi divine, la Justice intervint, le déclara rebelle, le frappa de la sentence de mort, le chassa d'Eden, de la source de subsistance antérieurement disposée pour lui et le livra à Satan, pour qu'il affrontât des circonstances défavorables et afin que pût être infligée la pleine condamnation de la loi violée:

“ Mourant, tu mourras ”. Tandis que cet élément du caractère divin (la Justice) agissait avec l’homme, l’élément Amour n’était pas indifférent, mais il était impuissant pour deux raisons: Premièrement, il ne pouvait s’opposer à la justice, ni empêcher l’exécution de la sentence, ni délivrer l’homme du pouvoir de la Justice, parce qu’elle est le fondement même du gouvernement divin; secondement, l’Amour ne pouvait intervenir alors pour relever l’homme en payant le sacrifice de la rançon pour le péché, parce que cela aurait été en opposition au plan déjà tracé par la Sagesse infinie. Ainsi l’Amour et la Puissance de Dieu étaient-ils retenus pour le moment, incapables de secourir l’humanité; ils étaient forcés d’approuver la Justice qui présidait à l’exécution de la condamnation, et la Sagesse qui a permis à cette exécution de se poursuivre au cours de six mille ans de gémisséments, de tribulations — la Mort.

537 Une Rançon pour tous

D’accord avec ce plan, l’Amour n’intervint pas pour délivrer l’homme, sinon pour l’encourager et pour l’instruire par les promesses et les sacrifices-types qui préfiguraient la méthode par laquelle l’Amour accomplirait finalement la délivrance de l’homme au temps marqué par la Sagesse. Ainsi l’Amour attendait patiemment le moment propice où, sous la direction de la Sagesse, il pourrait agir et pourrait plus tard appeler à son aide la Puissance divine.

Ce moment de l’action pour l’attribut amour vint enfin; ce fut lors de “ la plénitude des temps ” (Gal. 4: 4), “ au temps marqué ” (Rom. 5 : 6) ; comme l’expriment les Ecritures, lorsque Dieu envoya son Fils comme “ l’homme Christ-Jésus ”, “ afin que, par la grâce, [faveur, bonté, miséricorde] de Dieu, il goûtât la mort pour tous ” (1 Tim. 2 : 5 ; Hébr. 2 : 9). C’est seulement alors que l’Amour divin fut manifesté à l’humanité, quoiqu’il eût toujours existé, ainsi que nous le lisons: “ En ceci a été MANIFESTE l’Amour de Dieu”, “ en ce que, lorsque nous étions encore pécheurs, Christ est mort pour nous ”. —1 Jean 4: 9; Rom. 5: 8.

En exerçant son action conformément à la loi de Dieu, et en satisfaisant aux exigences de cette loi, l’Amour divin n’entra pas en conflit avec la Justice divine. La voie suivie par l’Amour ne fut pas une tentative faite de rejeter et de combattre la sentence, ni d’empêcher son exécution complète, mais bien de trouver quelqu’un qui se substituât à l’homme, qui fût une rançon pour lui. En donnant, pour l’homme, satisfaction à la peine de mort infligée par la Justice, l’Amour apporta à l’humanité sa délivrance de la malédiction adamique “la mort ”

que la Justice divine avait infligée. C'était là le triomphe de l'Amour divin, non moins que celui de la Justice divine. L'Amour divin triompha en offrant le sacrifice de la rançon, Jésus, à la Justice, à l'élément du caractère de Dieu qui met en vigueur les justes décrets du Créateur et applique leurs sanctions.

538 La base de la réconciliation

Le triomphe de l'Amour n'est pas encore complet. Il a réalisé la rançon, mais son dessein est de faire plus encore, à savoir, d'opérer un rétablissement (restitution) pour tous les humains qui, après leurs expériences, seront disposés à redevenir fidèles à Dieu et à sa juste loi. Mais comme l'Amour attendit plus de quatre mille ans sous la direction de la Sagesse divine, avant d'apporter le sacrifice de la rançon, ainsi doit-il attendre encore près de deux mille ans, après le paiement du prix de la rançon, avant que l'œuvre de rétablissement puisse même commencer (Actes 3 : 19, 21). Mais, dans l'intervalle, la Sagesse permet à l'Amour de s'occuper d'une classe spéciale, le " Petit Troupeau ", les élus de cet Age de l'Évangile, pour tirer du milieu des rachetés " un peuple qui portât son nom " — qui est l'Épouse de Christ et sa cohéritière, l'Église.

La nécessité du rachat de la race par Christ réside donc dans le fait qu'Adam, le père, s'était vendu lui et sa race au péché (et à son salaire ou châtement, la mort) pour le prix de sa désobéissance (Rom. 7 : 14 ; 5 : 12). Il avait besoin d'être racheté de l'esclavage du péché, et le paiement du prix de la rançon était nécessaire avant que quiconque pût être délivré de la condamnation ou pût commencer une nouvelle mise à l'épreuve pour se prouver digne de la vie éternelle.

Mais considérons maintenant ce rachat sous un angle plus large et notons que notre Seigneur Jésus, après avoir payé le prix de la rançon, devint non seulement théoriquement mais réellement le possesseur, le gouverneur et le père de la race : dans ce rachat, il prit la place d'Adam, le père, qui avait vendu sa race. De même que la race fut vendue par Adam au péché, pour sa satisfaction personnelle et par désobéissance à Dieu, ainsi, elle fut achetée par l'homme Christ Jésus par le sacrifice de lui-même pour obéir à la volonté du Père, ce qui était un prix correspondant ou une rançon pour Adam. Les Écritures présentent ainsi cette pensée : " Christ est mort, et est ressuscité et a revécu, afin qu'il dominât et sur les morts et sur les vivants " (Rom. 14: 9). Ce fut en vertu de sa mort que le Seigneur devint le Maître, le gouverneur, le père de la race, et obtint le pouvoir d'agir avec la race comme

avec ses propres enfants, les ayant libérés de la malédiction de la condamnation divine, par son propre sacrifice.

539 Une Rançon pour tous

C'est dans ce sens du mot que notre Seigneur est devenu le second Adam, parce qu'il prit la position du premier Adam comme chef de la race, en la rachetant de sa propre vie. Mais comme ce fut l'homme Christ Jésus qui se donna lui-même comme prix de la rançon, ce ne pouvait être l'homme Christ Jésus qui serait le père de la race. L'homme Christ Jésus déposa tout ce qu'il avait pour la rédemption de l'homme Adam et de sa race, un prix équivalent parfait, un homme pour un homme. La race d'Adam n'étant pas née au moment de sa transgression, elle ne fut pas condamnée directement, mais indirectement ; c'est pourquoi elle eut besoin d'être rachetée non directement, mais indirectement. Une postérité, non encore née dans les reins de l'homme Christ Jésus, devint la compensation ou prix correspondant pour la postérité d'Adam, non encore née au moment de la transgression.

LE PRIX NON REPRIS

Ainsi que nous l'avons déjà vu, les Ecritures enseignent clairement que notre Seigneur fut mis à mort dans la chair, mais rendu vivant en esprit; il fut mis à mort comme homme, mais fut ressuscité des morts comme être-esprit de l'ordre le plus élevé de la nature divine: ayant achevé l'œuvre pour laquelle il était devenu un homme, et ayant accompli le service d'une manière agréable au Père, il fut ressuscité des morts et élevé à l'honneur et à la dignité suprêmes, bien au-dessus des anges, des principautés, des puissances, et de tout nom qui se peut nommer.

540 La base de la réconciliation

Notre Seigneur n'aurait pu non plus être ressuscité des morts comme homme, et en même temps laisser à la Justice le prix de notre rançon, afin de libérer Adam (et sa race condamnée) de la sentence et de la prison de la mort ; il était nécessaire, non seulement que l'homme Christ Jésus mourût, mais il était exactement aussi nécessaire que l'homme Christ Jésus ne revînt jamais à la vie, il fallait qu'il restât mort, qu'il demeurât le prix de notre rançon pour toute l'éternité.

Si, en effet, notre Seigneur avait été ressuscité homme, cela aurait impliqué deux malheurs:

(1) Cela aurait Impliqué le retrait de notre rançon, ce qui nous aurait laissés, comme auparavant, sous la condamnation à mort.

(2) Cela aurait impliqué pour lui la perte éternelle de la nature supérieure qu'il avait abandonnée pour devenir un homme et être notre Rédempteur et, ainsi, cela aurait impliqué que sa fidélité envers Dieu aurait eu pour résultat sa dégradation éternelle à une nature inférieure. Mais de telles absurdités et de telles contradictions ne figurent pas dans l'arrangement divin. Notre Seigneur s'humilia, et devint un homme, et comme homme, il abandonna sa vie, le prix de la rançon pour l'homme déchu; en récompense de sa fidélité, non seulement le Père céleste le rétablit à l'état d'être conscient, mais il lui donna une nature non seulement supérieure à la nature humaine, mais supérieure également à celle qu'il avait auparavant, le rendant participant de la nature divine, avec ses attributs et honneurs suprêmes. Dans sa condition actuelle très élevée, la mort serait impossible, car Il est maintenant immortel.

541 Une Rançon pour tous

Puisque l'homme Jésus fut le prix de la rançon, donné pour le rachat d'Adam et de sa race, il n'était pas possible que l'homme Jésus fût le Second Adam, le nouveau père de la race au lieu d'Adam ; car l'homme Jésus est mort, mort à tout jamais, et ne pourrait être un père ou dispensateur de vie au monde.

Celui qui, maintenant par son rachat, possède le titre de père de la famille humaine, est le Jésus ressuscité et glorifié, participant de la nature divine, c'est lui qui est le Second Adam. Comme nous l'avons déjà vu (*), notre Seigneur Jésus dans la chair ne fut pas le Second Adam; il n'était pas le père d'une race, mais il vint simplement pour racheter Adam et sa race afin d'en devenir ainsi le père ; cet achat absorba tout ce qu'il possédait alors et il ne resta rien. Telle est la pensée des Ecritures, telle que la présente l'Apôtre : " Le premier homme est de la terre,— poussière — le second homme [le Second Adam] est le Seigneur du ciel [à sa seconde présence durant le Millenium]... Et comme nous avons porté l'image de celui qui est poussière [Adam, nous [membres de l'Eglise, cohéritiers avec christ, et participants des plus grandes et des plus précieuses promesses de la nature divine —. Rom. 8: 17; 2 Pi. 1 : 4], nous porterons aussi l'image du céleste [le second Adam]. Ainsi qu'il est écrit : " le premier homme, Adam, devint une âme vivante; le dernier [le second] Adam un esprit vivifiant. Mais ce qui est spirituel n'est pas le premier, mais ce qui est animal ensuite

ce qui est spirituel ". — 1 Cor. 15 : 45-48.

Poussant plus loin la question de savoir pourquoi la race fut rachetée, nous avons le témoignage de l'Apôtre que, par cet achat, notre Seigneur Jésus devint (c'est-à-dire acquit le droit de devenir) le médiateur de la Nouvelle Alliance (Héb. 8 : 6 ; 9 : 14-16). La Nouvelle Alliance est un arrangement que Dieu fournit par lequel il peut exercer la miséricorde à l'égard de toute la race déchue. La Nouvelle Alliance ne pourrait pas entrer en vigueur sans un médiateur.

542 La base de la réconciliation

Il faut que le médiateur se porte garant envers Dieu de certaines choses en faveur de l'humanité. En premier lieu, il faut qu'il rachète l'homme en payant le prix total de la rançon, et ce sacrifice que fit notre Seigneur Jésus est, en conséquence, appelé " le sang de l'Alliance ", par lequel l'alliance devient effective et efficace. Ayant racheté les humains de la condamnation qui reposait sur eux par le péché, le Médiateur peut sceller la Nouvelle Alliance, et la mettre en vigueur ; dès lors, ce Médiateur est pleinement qualifié et autorisé à faire tout ce qui est en son pouvoir pour les humains rachetés afin de les ramener à la pleine perfection humaine et à l'harmonie absolue avec Dieu, et ensuite, de pouvoir les présenter au Père sans tache et irréprochables, parfaits dans l'amour, n'ayant plus besoin à ce moment-là d'une alliance spéciale de réconciliation, ni d'une médiation. Mais cette oeuvre, bien loin d'être accomplie, commence seulement; le monde n'a donc pas encore été accepté par le Père, et c'est cette tâche qui sera toute l'oeuvre du rétablissement de l'Age millénaire, pour adapter et préparer les humains bien disposés et obéissants à la parfaite harmonie d'une réconciliation complète avec le Père.

En attendant, pendant cet Age de l'Évangile, Dieu appelle un petit nombre de membres de la race rachetée ceux qui entendent l'appel divin et s'approchent du Père par la foi dans le Sauveur et dans son oeuvre, sont considérés comme parfaits par Dieu et acceptés comme tels par lui, afin qu'ils puissent se présenter, avec leur Rédempteur, en sacrifices vivants au service du Père et de son plan, et développer ainsi en eux la ressemblance du cher Fils de Dieu. Si ces personnes-là souffrent volontairement et joyeusement avec Christ, ils pourront aussi être glorifiés avec lui bientôt, et faits héritiers et associés avec lui dans l'oeuvre millénaire qui doit bénir le monde sous les conditions de la Nouvelle Alliance.

543 Une Rançon pour tous

Ces humains-là, on s'en souvient, sont des exceptions par rapport au reste de l'humanité ; ils sont les " élus " de l'Age de l'Évangile, considérés comme les " frères " de Christ, l' " Epouse " de Christ, l' " Eglise qui est son Corps ", mais ne sont, par contre, jamais appelés les " enfants " de Christ. Ils sont acceptés par le Père céleste comme des fils, et engendrés à la nature céleste par la Parole de Vérité et par l'esprit de cette Parole. Ainsi que nous l'avons vu, ils peuvent à bon droit reconnaître Jéhovah comme leur Père, parce qu'ils sont directement engendrés de lui, et sont ainsi des " frères " de Christ Jésus. —1 Pi. 1 : 3.

Pour les humains en général, cependant, le plan divin est quelque peu différent : au lieu d'être justifiés par la foi, puis engendrés à la nature divine, etc., ils attendent jusqu'à l'Age millénaire. A ce moment-là, au lieu d'être engendrés par Jéhovah à une nouvelle nature, ils obtiendront de nouveau leur ancienne nature, la nature humaine, affranchie de ses imperfections et de la corruption produite par le péché: L'espérance du monde est la restitution (ou rétablissement — Trad.) de " ce qui fut perdu " en Eden (Matth. 18 : 11 ; Actes 3 : 19-21). Les dispositions de Dieu destinées au monde sont exactement ce que nous avons vu dans la rançon: l'homme Christ Jésus déposa sa perfection humaine, et tous les droits et privilèges qu'elle impliquait, afin de racheter pour l'humanité " ce qui fut perdu ", la perfection humaine perdue en Eden, l'autorité souveraine humaine et tous les droits et privilèges de l'homme, y compris son privilège de la communion avec Dieu et la vie éternelle. Ce sont ces choses qui furent achetées pour l'humanité et qui, au propre temps, doivent être offertes à tous les humains sous la Nouvelle Alliance.

544 La base de la réconciliation

L'Age de l'Évangile a été consacré par le Seigneur à la sélection du " corps de Christ ". Pour le monde, ce fait signifie que notre Seigneur Jésus, le grand Chef (Tête) de l'Eglise, ne réserve pas pour lui seul les fonctions de père, ou de dispensateur de vie au monde; il s'est associé un " petit troupeau " dont les membres ont sa propre ressemblance ; ils ont participé aux souffrances du temps présent et doivent être participants de la gloire à venir; avec lui, ils doivent constituer le grand Prophète, le Souverain Sacrificateur, le grand Roi, le grand Dispensateur de Vie ou Père de l'humanité — pour donner la vie à quiconque voudra la recevoir sous les conditions de la Nouvelle Alliance. C'est d'accord avec cette pensée que

les Ecritures déclarent que l'un des titres de notre Seigneur est " Père Eternel ". Notre Seigneur n'a pas encore rempli cette charge en aucun sens ou degré. Mais celui qui acheta le monde au prix de sa propre vie, a reçu, en vertu des dispositions divines, la puissance, le plein droit, le titre et l'autorité d'accorder à tous ceux qui voudront le recevoir selon ses conditions, tout ce qui fut perdu et tout ce qui fut racheté : la vie, les droits et les perfections de l'homme avec une connaissance plus étendue.

Notre Seigneur est donc devenu le père légitime de la race, lui donnant une vie qui a coûté la sienne; les Ecritures nous font comprendre que les humains sont entièrement entre ses mains; il agira avec eux d'une manière absolue, et pour juger ceux qui seront dignes ou indignes de la vie éternelle. Ceci, notre Seigneur Jésus le fera pour le monde, à titre de Père, dans l'Age prochain ; il le fait pour son Eglise, son épouse, son Epousée, pendant l'Age actuel. Nous voyons dans ce fait une illustration des paroles de l'Apôtre montrant que de même que le Père céleste est le Chef (Tête) de Christ, ainsi Christ est le chef (Tête) de l'Eglise, comme l'époux est le chef (tête) de la femme et de la famille. En conséquence, nous lisons:

" Le Père ne juge personne, mais il a donné tout le jugement au Fils " (Jean 5 : 22). La Fiancée de Christ n'a aucune position devant le Père excepté dans et par son futur Epoux bien-aimé. Ses requêtes sont faites au nom de ce dernier, par ses mérites, et doivent continuer d'être ainsi faites jusqu'à ce que ce qui est parfait soit venu, lorsqu'elle sera reçue dans la gloire dans la pleine liberté des fils de Dieu, par la première résurrection.

545 Une Rançon pour tous

D'une manière semblable, les humains, les enfants de Christ, devront s'en rapporter entièrement à lui, comme leur Chef (Tête), leur Père, et n'auront aucun rapport avec le Père céleste, ni ne seront même reconnus par Lui, avant que l'Age millénaire ait rétabli et ramené à la perfection ceux qui voudront bénéficier de ces privilèges. Mais au terme de l'Age millénaire, lorsque notre Seigneur Jésus remettra le Royaume à Dieu, au Père même, alors également ils seront présentés au grand, au suprême Père de tous, à Jéhovah, le Tout-Puissant, et seront placés sous son gouvernement direct. — 1 Cor. 15 : 24.

De ce point de vue, on peut voir pourquoi notre Seigneur Jésus est appelé le Père de la race rachetée et rétablie, mais ne fut pas reconnu antérieurement comme le Père d'Adam ou de

ses enfants, bien qu'il fût le créateur direct d'Adam, ainsi qu'il est écrit : " Sans lui, pas une seule chose ne fut faite de ce qui a été fait ". La différence tient dans le fait qu'à la création originelle, le Logos fut l'agent de Jéhovah, et accomplit une œuvre sans aucune dépense pour lui-même; tandis que, devenu le second Adam, il donnera aux hommes des droits à la vie qui lui ont coûté sa propre vie et qu'il a achetés par son sang précieux.

RANÇON ET NON PARDON

Pour n'avoir pas su établir une distinction précise, beaucoup de gens sont arrivés à avoir des idées très confuses sur ce sujet. Des chrétiens d'intelligence ordinaire vous citeront des textes relatifs à la rançon qui nous rachète de la tombe et de la mort, qui nous rachète à prix, savoir le précieux sang de Christ, etc., et au même instant, ils vous parlent du pardon miséricordieux de toutes les offenses par le Père. Selon toute apparence, peu de Chrétiens pensent, même si beaucoup doivent le savoir, que pardon et rançon expriment des idées diamétralement opposées : -

546 La base de la réconciliation

Voici les définitions principales tirées (du Standard Dictionary pour le texte anglais) du Petit Larousse ou du Petit Littré

Racheter: " Payer rançon pour un prisonnier" (Littré) ; " délivrer à prix d'argent" (Larousse).

Rançon: " prix qu'on donne pour la délivrance d'un captif " (Littré) ; " ce qu'on donne pour la délivrance d'un captif" (Larousse).

Comparez maintenant ces définitions avec celles de Pardonner: " Remettre la punition " (Littré).

" Renoncer à punir" (Larousse). " En droit: Libérer d'une condamnation qui a été infligée par un verdict" (Webster — Trad.).

Notez aussi ici la définition d'un autre terme qui, bien que très étroitement apparenté à pardon, n'a pas exactement le même sens:

Rémission, Remettre: " Faire grâce à un coupable de la peine qui a été prononcée contre lui " (Littré) : " La loi ne connaît pas de rémission".

L'intelligence la plus ordinaire doit discerner que la pensée exprimée par " racheter" et " rançon" est opposée et contraire à celle exprimée par le mot pardon. Mais puisque tous ces termes sont employés dans les Ecritures et ont trait aux transactions de Dieu avec l'homme déchu, beaucoup de gens qui étudient la Bible pensent que ces termes sont employés indifféremment et avec le même sens dans l'Ecriture Sainte; ils en concluent alors qu'ils peuvent faire à leur gré, donner le sens de " pardon" aux termes " rançon" et " racheter", ou, vice-versa, attribuer les définitions de " rançon" et de " racheter" aux mots " pardon" et " rémission ". En procédant de cette façon, on est loin de " dispenser droitement la parole de vérité" ; on confond deux choses séparées et distinctes et il en résulte de la confusion. Beaucoup de personnes paraissent ne pas désirer la vérité sur cette question-là et ne la recherchent donc pas, craignant sans doute que leurs doctrines niant la rançon ne soient, de ce fait, condamnées.

547 Une Rançon pour tous

Il est démontré, avec une clarté absolue, que Dieu ne pardonna pas la transgression d'Adam et ne lui remît pas sa condamnation; tout ce qui se passe autour de nous, la création gémissante et mourante, non moins que le témoignage de la Parole de Dieu concernant " la colère de Dieu révélée" la " malédiction" de la mort qui est le salaire du péché originel, tout témoigne avec force que Dieu ne pardonna pas au monde, ne lui remit pas la condamnation de son péché, sous laquelle il a souffert depuis plus de six mille ans. Celui qui confond la justification des pécheurs par les mérites du sacrifice d'expiation de Christ (qui se substitua au pécheur, paya la rançon) avec le pardon sans paiement, n'a pas eu ses sens convenablement exercés. Si Dieu avait pardonné à Adam, il l'aurait rétabli dans les privilèges d'Eden au milieu des arbres qui entretenaient la vie; il y vivrait encore, et sa nombreuse famille ne serait pas morte par " la désobéissance d'un seul".

SI, à n'importe quel moment, Dieu devait venir au secours de l'homme et lui pardonner, cela impliquerait la libération complète de toute, imperfection, maladie, douleur et mort : cela signifierait la pleine restitution de tout ce qui fut perdu. Dès lors, Il est évident que Dieu n'a pas pardonné le péché originel, mais qu'il maintient encore les rigoureuses exigences de sa sainte loi et de la condamnation prononcée contre le pécheur. Pour le monde, il n'existe

même aucun signe extérieur indiquant qu'il a été racheté, que la rançon a été déposée (*).

548 La base de la réconciliation

Seuls, les croyants le savent et ils l'acceptent, non par la vue, mais par la foi dans la Parole de l'Éternel; nous avons déjà cité de nombreux textes bibliques confirmant cela. Les preuves visibles de la rançon seront discernables durant le Millénium, lorsque l'œuvre du rétablissement sera en voie d'exécution, et que le Rédempteur commencera à exercer les droits qu'il a rachetés afin d'être celui qui restitue et rétablit.

Les termes rémission et - pardon sont employés non pas relativement au monde et à son péché originel, mais concernent ceux qui, par la foi dans le Rédempteur et dans son oeuvre, sont considérés comme étant passés de la mort à la vie, de la condamnation à la justification. Le grand Rédempteur qui les acheta, qui racheta aussi les accusations dressées contre eux, leur pardonne gratuitement et les met de nouveau à l'épreuve pour la vie, en les soumettant à l'esprit de la Loi divine et non à sa lettre. Outre cette rémission du passé, il continue à leur pardonner et à pardonner toutes leurs offenses (lesquelles ne seront pas volontaires tant qu'ils auront son nouvel esprit ou disposition — 1 Jean 3: 9; 5 : 18). Il compte toutes ces imperfections involontaires de pensées, paroles et actes comme faisant partie du péché originel et de sa dépravation agissant encore dans leur chair par l'hérédité. De même, il est dit du Père Céleste qu'il a de la miséricorde pour nous, qu'il pardonne nos transgressions et qu'il nous accorde sa grâce (faveur) ; mais l'explication en est que toute sa grâce nous est accordée par l'intermédiaire du sacrifice de notre Seigneur Jésus: nous sommes " justifiés gratuitement par sa grâce, par la rédemption qui est dans le Christ Jésus; lequel Dieu a présenté pour propitiation [satisfaction] par la foi en son sang — afin de montrer sa justice par la rémission [pardon] des péchés précédents" (Rom. 3: 24, 25 —Glaire et Vigouroux). Il est encore déclaré: " Nous avons la rédemption par son sang, la rémission des fautes [péchés] selon les richesses de sa grâce ". — Eph. 1 : 7 Col. 1: 14.

549 Une Rançon pour tous

"Nous avons été réconciliés avec Dieu par la mort de son Fils", c'est-à-dire que Dieu cessa de retenir contre nous nos péchés, parce que le prix de notre rançon avait été payé, lui-même ayant pourvu à la chose, car il nous a tant aimés qu'il a donné son Fils pour nous racheter. C'est ainsi que "Dieu était en Christ réconciliant le monde avec lui-même, en

n'imputant point aux hommes leurs péchés (mais les imputant à son Fils bien-aimé qui se donna librement en se substituant à nous). Les péchés furent imputés à l'humanité jusqu'à la mort de Jésus; alors Dieu nous remit nos péchés, c'est-à-dire cessa de nous imputer ce qui avait été payé par notre Rédempteur ou Substitut. Dieu ne **PARDONNA** pas, c'est-à-dire "ne renonça, nullement à l'exécution du châtiment", mais Il fit " tomber lui [notre Rédempteur] l'iniquité de nous tous" (Es. 53: 6). " Il porta [le châtiment de] nos péchés en son corps sur le bois" (1 Pi. 2: 24). Ainsi voyons-nous comment Dieu nous pardonna gratuitement " à cause de Christ" et parce qu'il paya le châtiment qui était la pleine satisfaction de la justice. — 1 Jean 1 : 7 ; 2 : 12 Eph. 4: 32; Actes 4 : 12; 10: 43; 13 : 38; Luc 24: 47.

Que l'on ne commette pas l'erreur de croire que Dieu contraignit le juste à mourir pour les injustes. La Justice ne pouvait pas infliger le châtiment du coupable à l'innocent à moins que ce dernier ne se donnât librement en se substituant au coupable; c'est ce que fit notre Seigneur Jésus. Les Ecritures déclarent qu'il donna sa vie de son propre gré, non par crainte de la colère divine, non parce qu'on l'y forçât, "mais pour la joie qui était placée devant Lui [la joie d'obéir au Père, la joie de racheter et de rétablir l'humanité et d'amener beaucoup de fils à la gloire] il endura la croix ". — Hébr. 12: 2.

550 La base de la réconciliation

Les termes grecs (*apolo*, *aphiemi* et *aphesis*) traduits dans le Nouveau Testament par " rémission ", " acquitté" et " remettre ", et aussi, improprement par " pardon", ont le sens de " Libérer d'un châtiment, cesser d'avoir du ressentiment à l'égard de ". Ces termes ne signifient cependant pas, comme on le croit souvent, qu'il s'agit d'une libération, d'une remise gratuite sans une contrepartie équivalente, ainsi que le mot français pardon le laisserait entendre. Ce n'est pas que Dieu laissera partir le pécheur sans conditions, mais comme le déclarent les Ecritures, Dieu fera sortir les prisonniers de la fosse (de la mort) parce qu'il a trouvé une rançon (Job 33 : 24). L'homme Christ Jésus se donna en rançon (prix correspondant) pour tous (1 Tim. 2: 6). C'est pourquoi tous ceux qui sont dans leurs sépulcres (les prisonniers dans la fosse) entendront sa voix et sortiront (en temps voulu) lorsque le Rédempteur " prendra sa grande puissance et son règne ".

Bien que le mot pardonner ne se trouve pas dans le texte grec du Nouveau Testament, il y a un terme grec d'une signification presque identique *charizomai* (*). Il veut dire remettre

gratuitement. Nous allons donner quelques exemples de l'emploi de ce terme et l'on verra ainsi qu'il ne s'oppose pas, mais confirme au contraire la déclaration que notre Père ne pardonne pas, ou ne libère pas inconditionnellement les pécheurs du châtement du péché. Le mot *charizomai* se trouve en tout douze fois seulement, comme par exemple: " Vous pardonnant les uns aux autres comme aussi Christ vous a pardonné" (Col. 3: 13). " Et comme ils n'avaient pas de quoi payer, il leur remit (Darby: " quitta " — Trad.) à tous deux leur dette " ; " Celui auquel il a le plus remis ". —Luc 7 : 42, 43.

551 Une Rançon pour tous

Voilà donc quatre exemples dans lesquels il est question de rémission gratuite ou pardon. Mais remarquez que ce n'est pas Jéhovah, mais Christ Jésus et les disciples qui accordent le pardon gratuit. Notre Seigneur Jésus était en train de pourvoir au prix de la rançon de Simon, de Marie et des autres, et se rendant compte que la Justice serait satisfaite par son acte, il pouvait en qualité d'acheteur, leur pardonner gratuitement. Le but même de son rachat des pécheurs était de pouvoir les libérer gratuitement de la condamnation du péché. Si notre Seigneur Jésus n'avait pas été disposé à pardonner à ceux qu'il avait rachetés de son propre sang, s'il avait toujours retenu contre eux le salaire du péché d'Adam, son sacrifice aurait été sans valeur pour eux ; ils seraient restés ce qu'ils étaient, " maudits ", condamnés. D'autre part, si le Père nous avait pardonné, la mort de Christ aurait été inutile, sans valeur, puisqu'elle n'aurait rien accompli.

Tous admettront que Dieu est juste ; s'il en est ainsi, il n'infligea pas un châtement trop sévère à l'homme quand il le priva de la vie. Si donc cette condamnation était juste il y a six mille ans, elle l'est encore maintenant, et le sera toujours pendant les temps futurs. Si la condamnation fut trop sévère et que Dieu pardonne au pécheur (le libère de la prolongation de la peine), cela prouve soit que Dieu fut alors injuste, ou qu'il l'est maintenant. S'il était juste, il y a six mille ans, qu'il prive de la vie l'humanité à cause du péché, il serait injuste, maintenant encore, de lui restituer la vie à moins que la peine prononcée n'ait été justement annulée par le paiement d'un prix équivalent. Cela ne pouvait être accompli seulement que par le sacrifice volontaire d'un autre être de la même nature dont le droit à la vie était intact, se donnant lui-même comme substitut ou rançon.

552 La base de la réconciliation

“ Ta justice est ferme à jamais, Comme les monts inébranlables ”.

Ce principe même de justice, qui dirige tous les actes de Dieu, est le fondement de notre ferme confiance dans toutes ses promesses. Les Ecritures déclarent qu’il est le même hier, aujourd’hui et éternellement, et que chez lui, “il n’y a ni variation, ni ombre de changement ” (Jacq. 1 : 17). S’il était changeant au point de condamner à mort la race au jour d’Adam, puis, six mille ans après, de révoquer sa décision, quelle assurance pourrions-nous avoir que dans six mille ans, plus ou moins, il ne pourrait changer de nouveau, et nous renvoyer dans la prison de la mort en retirant son pardon à quelques-uns ou à tous? Comme race de pécheurs nous n’avons aucune raison d’espérer une vie éternelle future, sinon le fait que, par la grâce de Dieu, Christ mourut pour nous et satisfait ainsi aux exigences de la Justice contre nous.

Ainsi donc, pour autant que cela concerne Jéhovah, nous obtenons la rémission de nos péchés par le moyen qu’il a choisi, c’est-à-dire par Christ. En ce qui concerne nos rapports avec notre Seigneur Jésus qui nous acheta, il pardonne gratuitement à tous ceux qui veulent aller au Père par lui. Et en ce qui nous concerne, nous sommes très favorisés par la réalisation des dispositions divines ou du plan de Dieu; en fait, cela revient au même que si le Père avait pardonné sans condition et sans rançon, à cela près que la connaissance du fait nous permet d’apprécier les dispositions divines par la raison, et de comprendre comment, bien que nos péchés étaient comme le cramoisi, nous sommes faits maintenant plus blancs que la neige, et comment Dieu est juste tout en nous justifiant et en nous libérant. Ainsi Dieu nous a-t-il fourni un sûr fondement pour notre foi et notre confiance.

553 Une Rançon pour tous

LA MORT N’ANNULE-T-ELLE PAS LA DETTE DE L’HOMME?

Lorsque, à un moment donné, on a saisi que “ le salaire du péché c’est la mort ”, (et non le tourment éternel), il y a chez beaucoup une tendance à raisonner faussement sur ce sujet, ce qu’encourage, évidemment, le grand Adversaire. Ce faux raisonnement amène à dire: Si le salaire du péché c’est la mort, chaque homme qui meurt paie donc le châtement de son péché, et par conséquent, argumente-t-on, il n’est pas besoin d’un Rédempteur ni d’un prix de la rançon, chacun se rachetant lui-même en payant le prix de son propre châtement. Autre argument : la Justice n’a plus rien à prétendre de l’homme après la mort puisqu’elle a

exercé toutes ses rigueurs et satisfait tous ses droits sur lui en le détruisant. En conclusion, prétend-on, l'étape suivante doit être forcément une résurrection des morts, la prochaine chose convenable à attendre. Cette manière de voir ferait de l'exigence divine demandant un sacrifice de rançon pour le péché de l'homme une injustice, un double paiement du châtement.

Que ce raisonnement soit vrai ou faux, il est en violente opposition avec les Ecritures qui déclarent, au contraire, que nous avons besoin d'un Sauveur et qu'il était essentiel qu'il donnât le prix de notre rançon, avant que nous puissions être libérés de la condamnation du péché d'Adam et avoir un droit quelconque à une vie future. Nous avons déjà fait mention de ces passages bibliques, et ils sont trop nombreux pour être répétés maintenant; nous nous bornerons donc à dévoiler la fausseté de cette conception précitée en nous efforçant de montrer que le raisonnement correct sur les faits est en accord absolu avec le témoignage des Ecritures selon lequel la mort de notre Seigneur, comme prix de notre rançon, était essentielle, afin que Dieu pût être juste tout en justifiant celui qui croit en Jésus et l'accepte comme son Rédempteur.

554 La base de la réconciliation

Si le châtement du péché avait simplement été d'être mourant, si l'Eternel avait dit à Adam: Parce que tu as péché tu devras subir l'épreuve pénible de demeurer dans une condition mourante, alors, en vérité, Adam et les autres mourants auraient satisfait à cette condamnation en subissant cette condition mourante. Mais cette condamnation est toute autre : c'est la mort, et non le fait d'être mourant (*) ; or, la mort c'est l'absence de la vie, la destruction. Ainsi donc, si l'homme paie le prix de sa condamnation, cela signifie qu'il doit rester mort, privé de vie à toujours. "L'âme" [l'être] qui pèche, celle-là mourra ". Comme nous l'avons déjà fait ressortir, cette destruction de l'âme (être), conformément à la sentence, aurait été éternelle, sans la rédemption accomplie par notre Seigneur. C'est en considération de cette rédemption que la mort est transformée en ce qui, au figuré, est appelé un " sommeil " ; en effet, grâce à cette rédemption, il y aura un réveil de ce sommeil de la mort en temps voulu, effectué par le Rédempteur, en plein accord avec la Justice divine dont il a satisfait à toutes les exigences. Si donc, comme nous l'avons vu, il n'y avait pas eu de rédemption [rançon], la mort adamique eût été ce que doit être la Seconde Mort, c'est-à-dire " la destruction éternelle de devant la présence du Seigneur et de devant la gloire de sa force" (2 Thess. 1 : 9). Lorsqu'on a bien compris ce sujet, il ne peut subsister

aucun doute dans l'esprit de tout homme raisonnable que le paiement du châtiment du péché enlève à l'homme tout ce qu'il a, et ne lui laisse rien ni pour souffrir, ni pour se réjouir. D'autre part, plus nous approfondissons ce sujet d'après ce point de vue, plus clairement nous pouvons voir dans quelle grave difficulté fut englobée notre race frappée par la sentence divine, et plus nous apprécions la nécessité de la rançon. Lorsque nous avons bien compris cette partie du sujet, il devient évident pour nous que notre Seigneur Jésus, en devenant notre Rédempteur, en se donnant comme prix de notre rançon, fut frappé de la même condamnation originelle que l'humanité, à savoir que " l'homme Christ Jésus " goûta la mort pour nous, dans le sens le plus absolu du terme qui est celui de la " destruction éternelle ".

(*) Trad. littérale du texte original en hébreu: " Mourant, tu mourras. (Référence : " **A new old Testament** ". **Interlinear**, par George Ricker Berry).

555 Une Rançon pour tous

C'est pourquoi nous ne connaissons plus Christ selon la chair. La chair, la nature humaine, fut donnée comme le prix de notre rançon, et le fait qu'elle ne fut pas reprise nous garantit que tous les avantages bénis de cette rançon seront valables pour la famille humaine entière sous les conditions de la Nouvelle Alliance, que toutes les perfections et tous les droits qui appartenaient à notre cher Rédempteur comme homme furent donnés en échange des droits semblables d'Adam qui avaient été perdus par sa désobéissance, et que ces droits devront donc être donnés à tous ceux qui voudront les accepter aux conditions divines pendant les " temps du rétablissement de toutes choses dont Dieu a parlé par la bouche de tous ses saints prophètes de tout temps ". — Actes 3: 19-21.

"QUI VEUT QUE TOUS LES HOMMES SOIENT SAUVES"

Qui veut que tous les hommes soient sauvés et qu'ils parviennent à la connaissance de la vérité ". —1-Tim. 2: 4.

Un autre danger de faux raisonnement sur le sujet de la rançon embarrasse le sentier de quelques-uns. Il y a beaucoup de gens qui, à un moment donné, ajoutaient facilement foi au témoignage des hommes, sans aucune preuve scripturale, à savoir que le salaire du péché est le tourment éternel, destiné à tous les humains à l'exception de " ceux qui ont le cœur

pur ", le " Petit Troupeau", " l'Eglise élue " ; après avoir été délivrées de cette terrible erreur, ces personnes sont portées à aller à l'extrême opposé, et à accepter sous quelque forme ou façon la doctrine du salut éternel universel.

556 La base de la réconciliation

La grande majorité de ceux qui adoptent cette erreur " universaliste" ~ nient la rançon d'une manière absolue, mais certains se rattachent à l'universalisme à cause de leur foi dans la rançon dont ils n'arrivent pas cependant à comprendre clairement la mise en oeuvre. Ces derniers s'appuient volontiers sur le texte cité plus haut et ils raisonnent ainsi: si Dieu veut que tous les hommes soient sauvés, tout est résolu, car le temps vient où sa volonté sera faite sur la terre comme au ciel. Nous comprenons donc, disent-ils, que la rançon donnée pour tous les hommes par l'homme Christ Jésus a pour effet d'obtenir le salut de tous et, de ce fait, d'accomplir la volonté de Dieu. Et ils se fortifient dans leur erreur en disant lorsque nous considérons cela, étant donné que Dieu a accepté le sacrifice de la rançon de Jésus, il est tenu, en toute justice, de sauver tous les pécheurs, et de leur rendre à nouveau la vie éternelle perdue en Eden. Nous établissons leur position aussi fortement que possible, de manière à pouvoir leur répondre d'une manière satisfaisante et sans trace d'esprit de contestation.

La difficulté touchant ce raisonnement est qu'il n'est pas suffisamment compréhensible. Il retient quelques points des Ecritures, mais en néglige beaucoup d'autres auxquels il faudrait prêter l'oreille et dont le témoignage devrait influencer fortement la conclusion finale. En outre, ce raisonnement cite partiellement et interprète mal les Ecritures supposées l'appuyer d'une manière particulière.

Notre Père céleste déclare: Je ne prends point plaisir à la mort de celui qui meurt, dit l'Eternel Dieu. Revenez donc et vivez" (Ezéch. 18 : 32). Cette grande faveur d'une offre de vie, par le moyen d'un Libérateur au monde condamné, n'est pas une chose nouvelle de la part de notre Père céleste.

557 Une Rançon pour tous

Il ne change pas; il a toujours eu cette bonne volonté envers ses créatures. Il aurait pu en faire de simples machines, intellectuellement et moralement, sans être libres de vouloir ou

d'agir contrairement à son bon plaisir; mais il voulut faire non pas des machines humaines, mais des hommes à sa propre image, à sa propre ressemblance, ayant la liberté de choisir, de vouloir, pouvant choisir le bien ou le mal. Il ne cherche pas, pour l'adorer, des êtres qui ne pourraient faire autrement ou qui devraient le faire par force, mais comme il le déclare : " Il cherche des adorateurs qui l'adorent en esprit et en vérité ", volontairement, par amour et appréciation de ses principes de justice et de sa personne elle-même, que ces principes représentent. — Jean 4: 23.

Néanmoins, c'est dans le même temps où Dieu avait cette même bonne volonté envers les hommes, qu'il permit à Adam de faire son propre choix entre l'obéissance et la désobéissance, et lorsque ce dernier eut choisi la désobéissance, ce même Dieu, qui ne prend aucun plaisir à la mort de celui qui meurt, prononça la condamnation et, depuis six mille ans, en fait assurer l'exécution. Maintenant qu'il a pourvu à une rédemption en Christ Jésus, et à une occasion pour chaque membre de la famille humaine de rentrer en harmonie avec lui et d'obtenir par Christ la vie éternelle, il a, en même temps et d'une manière indiscutable, fixé des conditions nécessaires pour obtenir cette vie éternelle. Selon les termes de la Nouvelle Alliance, tout homme devra renouveler son cœur, avoir un esprit droit envers Dieu, et lui obéir entièrement. L'exécution des exigences de cette Nouvelle Alliance n'est seulement possible que grâce à l'aide du Médiateur de cette Alliance ; c'est pourquoi il est déclaré que celui qui a le Fils peut avoir la vie, et que celui qui n'éprouve aucun intérêt pour le Fils ne verra point la vie, mais la colère de Dieu demeure sur lui. — Jean 3: 36.

558 La base de la réconciliation

Cela est en plein accord avec la déclaration faite que Dieu ne prend point plaisir à la mort de celui qui meurt, et d'accord aussi avec l'exposé du Nouveau Testament que " Dieu veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité ".

Néanmoins, les Ecritures indiquent que ceux qui repoussent la miséricorde divine offerte en Christ, dédaignent, ce faisant, la faveur divine et mourront sûrement de la Seconde Mort qui est le salaire ou le châtiment du péché qu'ils ont préféré à la justice.

Remarquez en outre que le texte, que nous examinons, indique simplement que c'est la volonté de Dieu que tous les hommes soient sauvés de l'ignorance, de l'aveuglement et de la dégradation qui se sont abattus sur la race par le fait du péché d'Adam. Il n'y a pas ici la moindre allusion à un salut éternel ; il s'agit simplement de rentrer en possession de ce qui

fut perdu par Adam; on ne doit pas oublier qu'Adam le père n'a pas perdu la vie éternelle, car bien qu'il possédât une vie parfaite affranchie de tout élément de mort, il fut néanmoins placé en Eden pour être mis à l'épreuve, afin de montrer si, par son obéissance à Dieu, il développerait un caractère en harmonie avec Dieu, et serait ainsi estimé digne de la vie éternelle. Si donc Adam et sa race sont rachetés de la malédiction de la mort, cette rédemption, ce salut qui les libère de la sentence de mort ne leur confère pas la vie éternelle, mais leur octroie simplement le droit aux conditions favorables perdues par Adam, et leur offre une nouvelle mise à l'épreuve pour obtenir la vie éternelle.

Cette nouvelle épreuve, procurée à Adam et à toute sa race, sera vraiment plus favorable, à certains égards, que ne le fut l'épreuve originelle d'Adam, à cause de la connaissance très augmentée des humains. L'homme a eu une occasion d'apprendre l'excessive culpabilité du péché, et il aura celle d'apprendre la félicité de la justice, et de la grâce de Dieu en Christ. Cette connaissance sera d'un grand secours à tous ceux qui s'en serviront durant la nouvelle mise à l'épreuve pour obtenir la vie éternelle dans l'Age millénaire, lorsque, pendant mille ans, le monde entier sera mis en jugement ou à l'épreuve, devant le grand trône blanc pour obtenir la vie éternelle. Apoc. 20 : 4.

559 Une Rançon pour tous

Ce salut qui libère de la " malédiction ", cette reprise de position face à des occasions favorables de connaissance, c'est cela que Dieu veut; et c'est pour cela qu'il a désigné comme Médiateur entre Dieu et l'homme, l'homme Christ Jésus, qui se donna lui-même en rançon pour tous, témoignage rendu en son propre temps.

Cette déclaration que c'est la volonté de Dieu que " tous les hommes soient sauvés" de la sentence adamique, trouve un parallèle dans la déclaration faite par le même Apôtre en Rom. 11 26: " Et ainsi, tout Israël sera sauvé ". La pensée exprimée dans ce dernier passage, n'est pas que tout Israël sera sauvé éternellement, mais simplement que tout Israël sera sauvé de son aveuglement, sera délivré de l'aveuglement qui s'abattit sur le peuple dans son ensemble, parce que la nation rejeta le Messie. Ainsi, la pensée du texte examiné est également de portée restreinte et s'applique seulement au désastre adamique: Dieu veut que tous les hommes soient sauvés, non seulement de la juste sentence qu'il prononça et qui coupa court à l'épreuve d'Adam (il a déjà accompli ceci avec la mort de son Fils), mais il veut aussi que tous les hommes soient délivrés de l'ignorance et de l'aveuglement par

lesquels, depuis la chute, Satan a obscurci leur esprit " Le dieu de ce siècle a aveuglé les pensées des incrédules pour que l'Évangile de la gloire du Christ, qui est l'image de Dieu, ne resplendît pas pour eux " (2 Cor. 4 : 4). Dieu veut que tous soient ainsi délivrés de tout le cortège de maux qui suivirent le péché d'Adam et sa malédiction, afin de parvenir à la connaissance de la vérité. Pourquoi veut-il cela? Afin qu'ayant une claire connaissance de la vérité, ils puissent faire le meilleur usage possible de la nouvelle mise à l'épreuve pour la vie que le sacrifice (la rançon) de leur Rédempteur a obtenue pour eux.

560 La base de la réconciliation

C'est pour accomplir ce programme, la volonté de Dieu, que le Rédempteur inaugurerait son Royaume millénaire, en liant d'abord Satan (en supprimant toutes les mauvaises influences extérieures) et ensuite il libérerait l'homme de son aveuglement, comme il est écrit: les yeux des aveugles s'ouvriraient" (Es. 35: 5). Pour la même raison, à savoir que la nouvelle épreuve sera des plus favorables à l'homme, Dieu a disposé que cette œuvre se fera graduellement et exigera un millier d'années.

LA JUSTICE N'A PAS D'OBLIGATION DU FAIT DE LA RANÇON

Une autre erreur est celle de prétendre que Dieu est maintenant tenu, par sa propre justice, de rétablir chaque humain. Nous trouvons; au contraire, que Dieu n'a contracté aucune obligation; il a simplement vendu la race au Seigneur Jésus Christ qui, nous l'avons vu précédemment, "nous acheta avec son sang précieux ". Le Père céleste n'a assumé aucune responsabilité à l'égard de la race ; il n'a pas de rapports avec elle ; il n'a même pas l'intention d'en juger les membres, pour savoir si oui ou non, ils seront dignes d'obtenir la vie éternelle la Parole nous assure, au contraire, qu'il a remis toute cette affaire au Fils : c'est ce dernier qui acheta la race; par suite, il en est le Seigneur, le maître, le gouverneur, le possesseur, le Juge, le Prophète, le Sacrificateur et le Roi; en harmonie avec le plan du Père, il dispose toutes choses pour rendre conforme à lui-même l'Église élue de cet Âge de l'Évangile; celle-ci doit participer à l'œuvre grandiose consistant à éclairer le monde et à rétablir ceux qui seront obéissants.

561 Une Rançon pour tous

Le fait que le Père céleste disposa de la race entière en faveur de notre Seigneur Jésus ne

veut pas dire qu'il n'éprouve aucun intérêt pour elle, mais il a ainsi disposé les choses pour satisfaire aux exigences de sa loi. Les lois divines sont inflexibles et ne tolèrent pas la plus légère imperfection, le plus petit péché, car ces lois sont faites pour des êtres parfaits, et notre Père céleste ne créa jamais rien d'imparfait. Tout ce qu'il y a d'imperfection et de péché est venu de la dépravation qui survint après l'achèvement de l'œuvre créatrice de Dieu. Si donc il devait admettre le péché chez les humains, et entrer en relation directe avec l'homme imparfait, cela signifierait

(1) que tous seraient promptement condamnés comme imparfaits et indignes de vivre ou bien (2) que Dieu ne tiendrait pas compte de nos fautes, ne les condamnerait pas et pardonnerait nos imperfections, ce qui serait en violation des lois de son empire. C'est donc pour le bien de l'homme, aussi bien que pour préserver intactes ses propres lois, que le Père a remis toute la race entre les mains de Jésus, son Rédempteur. Jésus, par contre, peut traiter avec la race de manière à être miséricordieux (non pas "juste") envers les êtres imparfaits recherchant la perfection, jusqu'à ce qu'il les ait amenés degré par degré, plus haut, plus haut, plus haut, à la perfection à la fin du Millénium. A ce moment-là, ceux qui auront obéi au grand Prophète seront prêts à être remis par le Médiateur entre les mains du Père, car ils auront atteint, par le moyen de Christ, la perfection, conforme au modèle divin, tandis que tous les autres seront retranchés dans la Seconde mort (Actes 3 : 23). Si donc, même avec nos péchés passés effacés, nous étions mis à l'épreuve devant le tribunal de la justice absolue du Père, nos imperfections actuelles entraîneraient une nouvelle condamnation à mort; c'est pour cette raison que l'Apôtre, nous mettant en garde contre le danger qu'il y a de se jouer des occasions qui nous sont offertes en Christ, déclare : " C'est une chose terrible que de tomber entre les mains du Dieu vivant" (Héb. 10: 31). Les dispositions divines - à l'égard des pécheurs ne connaissent aucune miséricorde, sinon en Christ et par lui, par son œuvre de réconciliation et de rétablissement en qualité de Rédempteur : en dehors de cette disposition, la loi de Dieu est la justice rigide, sans aucune indulgence, prête à consumer comme un feu tout ce qui souillé.

562 La base de la réconciliation

Qui ne peut voir que si Dieu pouvait traiter avec les pécheurs et que, pardonnant leurs péchés, il pouvait accepter leurs meilleurs efforts, malgré leurs imperfections, il n'y aurait pas eu besoin d'un Rédempteur, ni d'une Nouvelle Alliance en son sang? En outre, chacun des saints anges pourrait logiquement, s'il le voulait, dire: Dieu a bien pardonné un péché

dans la famille humaine, il ne saurait être moins miséricordieux envers nous; si donc nous en avons le désir, nous serons libres de commettre un péché, et il nous est permis de compter sur la miséricorde divine pour nous le pardonner et d'espérer que Dieu ne nous rejettera pas en nous privant de sa communion. Ainsi donc, tous ceux qui n'avaient pas encore participé au péché seraient en danger de le commettre, pendant toute l'éternité. Ceux qui se confieraient dans une miséricorde divine dominant la justice et la loi divines, excusant et pardonnant leur péché, seraient un exemple déplorable invitant les saints anges à goûter aussi au péché et à se confier dans le pardon divin. Dans de telles conditions, il n'est pas surprenant pour nous que Dieu, dans l'intérêt de toutes ses saintes créatures, aussi bien que pour son propre plaisir, ait décidé qu'il n'admettrait que la perfection absolue chez toutes ses créatures, et qu'il fait de la Justice la base de son trône. — Ps. 89 : 14 (D.).

563 Une Rançon pour tous

"AUCUN AUTRE NOM... PAR LEQUEL IL NOUS FAILLE ETRE SAUVES"

De ce point de vue, nous comprenons plus clairement que jamais auparavant que toutes les miséricordes divines envers la race déchue sont obtenues en Christ et par lui, que le Père céleste n'accorde personnellement, ou indépendamment du Fils, aucune miséricorde et qu' " il n'y a point d'autre nom sous le ciel, qui soit donné aux hommes, par lequel il nous faille être sauvés" (Actes 4: 12). Nous comprenons aussi que l'œuvre du Sauveur n'est pas accomplie simplement en rachetant la race, mais qu'après l'avoir achetée, il est nécessaire qu'il soit le Grand Médecin, pour la guérir de la maladie du péché, et pour la rétablir à la vie et à toutes les perfections de la nature humaine ; ainsi, éventuellement, par l'œuvre graduelle du rétablissement au cours des mille ans de son règne, Christ achèvera la préparation finale de tous ceux qui lui obéiront, pour les présenter absolument parfaits au Père, à la fin du Millénium.

Nous tournant alors vers le Sauveur, à qui a été donnée "toute puissance" pour sauver, nous nous demandons si oui ou non il se propose de sauver pour l'éternité tous ceux qu'il a rachetés, ou bien, si oui ou non, il a fait des réserves à cet égard. Nous constatons que les Ecritures exposent clairement qu'il y a des restrictions : par exemple, elles nous décrivent l'Age millénaire comme le temps où la malédiction adamique sera levée et ne reposera plus sur les hommes, le temps où n'aura plus cours le proverbe qui dit: les pères ont mangé des

raisins verts et les dents des enfants en ont été agacées, " car en ce temps-là, chacun de ceux qui mourront, mourra pour son propre péché et non pour celui d'un autre " (Jér. 31 : 29, 30). Nous trouvons également la déclaration que lorsque le Seigneur régnera sur les nations, " ceux qui font le mal seront retranchés " (Ps. 37 : 9). D'autre part, l'Apôtre Pierre, après avoir parlé de ces " temps de rétablissement ", ou Age millénaire, déclare qu'alors " toute âme qui n'écouterà [n'obéira] pas [à] ce Prophète, [le Christ glorifié — tête et corps] sera exterminée d'entre le peuple" (Actes 3: 19-23). Faisant allusion à ce même type, un autre des Apôtres déclare: "Si quelqu'un a méprisé la loi de Moïse, il meurt sans miséricorde; d'une punition combien plus sévère sera jugé digne celui qui a foulé aux pieds le Fils de Dieu, et qui a estimé profane [litt. commun, ordinaire] le sang de l'alliance [de sacrifice] par lequel il avait été sanctifié [non pas justifié] (*) et qui aura outragé l'Esprit de grâce [divine] !

564 La base de la réconciliation

C'est une chose terrible de tomber entre les mains du Dieu vivant". "Car si nous péchons volontairement après avoir reçu la connaissance de la Vérité [la connaissance de la grâce de Dieu en Christ, à laquelle Dieu veut que tous viennent à un certain moment] Il ne reste plus de sacrifice pour les péchés, [l'expiation pour le péché adamique ne couvrira pas les péchés volontaires contre la lumière et la connaissance] mais une certaine attente terrible de jugement [rétribution] et l'ardeur d'un feu qui va dévorer les adversaires". — Hébr. 10: 26-31.

Il nous est clairement montré ici que les adversaires du Moïse antitype (le Christ glorifié) seront dévorés ou détruits d'une manière plus sévère encore que ne le furent ceux qui s'opposèrent à Moïse. Mais si ceux qui s'opposèrent à Moïse furent punis de mort, comment ceux qui s'opposent à Christ peuvent-ils être traités plus sévèrement? Nous répondons que la mort infligée par Moïse affectait simplement le reste de vie adamique possédé par les condamnés, mais ne pouvait toucher l'être, ou âme, véritable que Dieu s'était proposé de racheter et qu'il racheta effectivement par le sacrifice de la rançon de Christ. Cependant, celui qui, après avoir eu la connaissance de sa rédemption, refusera d'obéir au Moïse - antitype, sera puni plus sévèrement, car il perdra non seulement quelques années de sa vie condamnée, mais encore son âme, son être, son existence pour toujours, et cela sans aucun espoir de délivrance; ceux-là et tous les adversaires seront dévorés, consumés comme du chaume, des épines et des chardons qui encombrant le sol.

565 Une Rançon pour tous

D'une manière semblable, tout le Nouveau Testament témoigne catégoriquement que la loi de Dieu contre le péché sera rigoureusement appliquée par le Médiateur, les seules exceptions à cette règle absolue étant faites pour tenir compte des faiblesses et de l'ignorance des humains nous avons le témoignage également que du fait que ces faiblesses et cette ignorance seront vaincues durant l'Age millénaire, par l'œuvre graduelle du rétablissement, les exigences de la loi de Justice deviendront de plus en plus strictes jusqu'à ce que, finalement, le jugement par lequel notre Seigneur éprouvera, à la fin de l'Age millénaire, tous ceux qui resteront, ne sera pas moins sévère, pas moins crucial, que celui du Père céleste ; dans cette épreuve, tomberont dans la Seconde Mort tous ceux qui pratiqueront le péché ou sympathiseront avec lui sous quelque forme et à quelque degré que ce soit. La perfection ayant été alors réalisée par les humains qui en auront été dignes sous l'action de l'œuvre graduelle du rétablissement, les exigences de la Justice seront rigoureusement conformes à toutes les prescriptions de la droiture, à l'égard de toute parole, de toute action et de toute pensée.

Nous pouvons voir ainsi que la volonté de Dieu sera faite sur la terre comme au ciel — nous souvenant:

- que c'est la volonté de Dieu que tous soient délivrés de la malédiction adamique et parviennent à la connaissance de la vérité;
- que c'est la volonté de Dieu que la vie éternelle soit donnée à tous ceux qui obéissent
- que c'est également la volonté de Dieu que tous ceux qui désobéissent “ soient détruits du milieu du peuple”. Cet accomplissement de la volonté de Dieu aura lieu sur la terre, également, et nul ne pourra l'empêcher.

566 La base de la réconciliation

La rançon ayant été fournie a l'effet que tous les hommes puissent être délivrés de la transgression adamique, certains supposent qu'on doit s'attendre à un rétablissement instantané à la perfection complète de la nature humaine pour le genre humain. Mais une telle attente n'est ni scripturale ni raisonnable. Les Ecritures ne laissent en rien entendre que l'œuvre du rétablissement sera instantanée, mais au contraire elles montrent qu'elle

sera graduelle. La tendance à s'attendre à un rétablissement instantané à la perfection absolue de la nature humaine est le résultat d'un faux raisonnement par lequel on suppose que la race ne pourrait être convenablement mise à l'épreuve pour la vie éternelle, sans être placée dans des circonstances aussi favorables que le fut Adam le père, c'est-à-dire sans être rendue aussi parfaite qu'il l'était. Nous allons prouver que cela est faux, que les hommes peuvent recevoir une épreuve beaucoup plus favorable pendant qu'ils sont imparfaits. Ce faux raisonnement précité suppose aussi que les faiblesses et les imperfections, communes à tous les hommes par suite de la chute, seraient des obstacles insurmontables qui empêcheraient les rachetés d'obéir à la loi divine, mais nous verrons que Dieu a abondamment pourvu à toutes les exigences de la situation. Si, au contraire, l'humanité en général était rétablie instantanément à la perfection de la nature humaine identique à celle dont jouissait Adam, cela signifierait pour les humains:

(1) Qu'étant des êtres parfaits, il serait exigé d'eux l'obéissance parfaite à la loi parfaite de Dieu, et qu'aucune excuse ne serait admise de même qu'aucune ne le fut pour Adam, le père. S'il est vrai qu'un petit nombre d'humains pourrait passer favorablement une épreuve de ce genre, à cause de l'expérience présente du péché et des leçons apprises sous cette expérience, nous devons néanmoins nous souvenir que la majorité des humains seraient tout aussi déficients sous le rapport de la connaissance du péché et de son châtement que le fut Adam, le père, parce que le plus grand nombre des humains sont morts dans la première enfance, et les autres, dans une grande proportion, sont morts dans une ignorance relativement grande des différences entre la droiture et l'iniquité

567 Une Rançon pour tous

(2) Une telle manière de procéder annulerait, dans une large mesure du moins, la grande leçon que Dieu a enseignée au monde pendant six mille ans pour lui faire comprendre combien le péché est exécrable et doit être évité, car jusqu'ici la plupart des humains n'ont eu vraiment que bien peu de connaissance de la justice. Le cours d'instruction ne sera achevé pour l'humanité, que lorsqu'elle aura reçu, durant l'Age millénaire, les leçons portant sur le côté opposé de la question, montrant combien il est sage et profitable de pratiquer la justice.

(3) La race, si elle était rétablie instantanément à la perfection, serait pratiquement une nouvelle race qui aurait perdu, pour ainsi dire, tout le bénéfice de ses expériences, car

aucun de ses membres ressuscités parfaits, avec des facultés et des pouvoirs parfaits, ne serait capable de s'identifier complètement avec l'être qui, antérieurement, possédait des facultés et des capacités imparfaites; quant aux enfants qui n'auraient jamais eu de connaissance, même d'eux-mêmes; il serait impossible de les identifier. Si donc, tel était le plan de Dieu, il aurait pu tout aussi bien créer tout d'abord en Eden des millions d'êtres humains, et les mettre alors tous à l'épreuve, que d'adopter un plan qui, par un rétablissement instantané, placerait des millions d'êtres dans des conditions identiques, sans aucun profit que ce soit de leurs expériences actuelles avec le péché.

(4) Si chaque individu était ainsi rendu parfait, instantanément, il n'y aurait pour l'Eglise, avec son Seigneur, comme postérité d'Abraham, aucune occasion de bénir le monde, ni de remplir envers lui la mission de la " Sacrificature royale" (Gal. 3: 18, 29). La disposition prise par Dieu pour former une "Sacrificature royale" implique qu'il y a des faiblesses, des imperfections chez certains de ceux que les sacrificateurs doivent aider et instruire. Ceux-ci auront aussi à accepter sacrifice et offrandes pour le péché, présentés par les humains, qui recevront d'eux, en retour, la miséricorde et le pardon des péchés. Il n'y aurait aucune raison de former une telle sacrificature, si le plan de Dieu comportait un rétablissement instantané au second avènement.

568 La base de la réconciliation

(5) SI le rétablissement devait être une œuvre instantanée, pourquoi le temps de rétablissement" aurait-il dû être fixé de mille ans, alors qu'une seule année serait un temps largement suffisant pour un rétablissement instantané à la perfection humaine et pour une mise à l'épreuve comme celle que subit Adam?

(6) SI les humains devaient être amenés instantanément à la perfection absolue, cela Impliquerait qu'il n'y aurait plus désormais aucune possibilité de miséricorde en leur faveur. Ils seraient sans excuse à l'égard de toute transgression volontaire, délibérée, intentionnelle. De plus, tout individu, coupable de transgression, serait frappé personnellement par la sentence de mort, comme pécheur volontaire. Il n'y aurait plus de rédemption possible pour ceux-là; ce ne serait plus du tout comme pour Adam, lorsque par " la désobéissance d'un seul ", une race entière fut comprise dans la condamnation, et qu'ainsi un autre homme parfait devint le rédempteur de cette race. Dans notre cas particulier, chaque individu serait un transgresseur personnel, et serait frappé per-

sonnellement par la sentence de mort. Si l'on voulait alors libérer de nouveau un transgresseur individuel du châtement même d'une seule transgression, Il faudrait une vie pour racheter sa vie ; s'il y avait un million de transgresseurs, il faudrait qu'un million d'humains parfaits et saints meurent en sacrifice pour expier leurs péchés; mais Dieu, ayant pris des dispositions complètes pour tous en Christ, n'a pris aucune disposition en vue de n'importe quel autre sacrifice pour les péchés. Les humains, une fois rétablis à la perfection par Christ, ne pourraient prétendre à rien de plus par le mérite de son sacrifice parce que tous auraient reçu tous les dons miséricordieux projetés et assurés par sa rançon. Ceux qui auraient subi un rétablissement complet n'auraient plus, dès lors, aucun droit à bénéficier du sacrifice pour les péchés.

569 Une Rançon pour tous

Mais considérons maintenant le caractère raisonnable du plan divin d'un rétablissement graduel qui progresse en proportion du développement de la réconciliation de l'homme avec le Créateur et sa loi, et les bienfaits de ce plan pour l'humanité:

(1) Tous, en vertu de la rançon donnée, doivent être réveillés de la mort adamique, comme s'il s'agissait d'un sommeil; ce sera le premier stade des bénédictions du rétablissement. Ils seront dès lors sous les soins, sous la garde, sous la haute surveillance des membres de la sacrificature royale, que l'expérience du péché et la victoire sur le péché, dans cet Age de l'Evangile, auront formés et préparés à être patients et secourables envers ceux sur lesquels Ils régneront, comme Rois aussi bien que comme Sacrificateurs. — Apoc. 5: 10.

L'identité de l'individu sera conservée, par le fait qu'il sera, réveillé exactement aux mêmes conditions que celles perdues à sa mort. Les diverses étapes de son affranchissement progressif du péché et des faiblesses du temps présent seront pour lui des leçons très profitables en ce qui concerne le péché et en ce qui concerne les bienfaits de la justice. Ainsi, pas à pas, le grand Rédempteur élèvera vers la perfection les humains qui feront des progrès pour l'obtenir, et cela dans la proportion ou ils voudront, suivre cette voie; ceux qui, par contre, ne feront pas de progrès malgré toute la connaissance et les occasions qui leur seront alors accordées, seront, à l'âge de cent ans, retranchés de la terre des vivants, dans la seconde mort, sans aucun espoir d'un rétablissement ou d'une occasion futurs; en effet, ayant eu cette occasion, et étant parvenus à une connaissance notable du bien et du mal, ils auront repoussé la grâce de Dieu en Christ, en ne tenant pas compte des instructions du

Grand Prophète, et auront refusé de marcher dans le grand chemin de la sainteté (Es. 65 : 20 ; 35 : 8). Néanmoins, comme l'indique le Prophète, en mourant à l'âge de cent ans, ils pourront être considérés simplement comme des enfants, parce que tous ceux qui voudront faire quelque progrès, pourront continuer à vivre au moins jusqu'à la fin de l'Age millénaire.

570 La base de la réconciliation

(2) Dans cette marche ascendante et progressive sur le grand chemin de la sainteté, au cours de l'Age millénaire, les humains, bien que toujours imparfaits, seront dans cette mesure couverts encore par les mérites du sacrifice de la rançon pendant qu'ils apprendront graduellement des leçons précieuses et qu'ils cultiveront divers fruits de l'Esprit ; dans l'intervalle, nombre d'infractions ou d'écarts se produiront encore, dûs à l'imprudance ou à la suite d'essais d'autres méthodes ; ces fautes seront encore considérées comme des faiblesses adamiques, et seront à ce titre, pardonnables par le Souverain Sacrificateur.

Prétendre que la perfection physique ou la perfection de la connaissance soient nécessaires pour une mise à l'épreuve pour la vie éternelle ou la mort éternelle, c'est nier que l'Eglise soit maintenant à l'épreuve dans ces conditions, alors que tous doivent concéder que les Ecritures affirment le contraire. Des perfections de ce genre ne seront pas davantage essentielles pour la mise à l'épreuve du monde. Les humains seront amenés, comme nous, d'abord à la connaissance de la grâce de Dieu en Christ avant qu'aucune mise à l'épreuve puisse commencer, et cette connaissance, Dieu a promis qu'ils l'auraient. Pendant qu'ils subiront l'épreuve, et pour couvrir leurs faiblesses héréditaires, ils auront les mérites de Christ, le Médiateur de la Nouvelle Alliance et cela pendant le temps fixé pour parvenir à la perfection (*) Ce n'est pas avant la fin du règne du Messie que les humains obéissants parviendront à la perfection complète.

571 Une Rançon pour tous

(3) Les Ecritures montrent que le Millénium est le Jour du Jugement du monde, disant: "Dieu a établi un - jour auquel il doit juger en justice la terre habitée, par l'homme [le Christ, Tête et corps] qu'il a destiné à cela" (Actes 17: 31). Si le plan de Dieu était de contraindre le monde entier ou de sauver éternellement tous les membres de la race d'Adam, pourquoi appellerait-on l'Age prochain un Jour de Jugement? Jugement signifie mise à l'épreuve, test (ou examen, ou essai — Trad.), et cela implique le rejet de ceux qui

ont été jugés impropres au but proposé et, par contre, l'acceptation et la bénédiction de ceux qui se sont prouvés dignes. Le Jugement est pour la vie éternelle ou pour la mort éternelle.

Il est à remarquer que la parabole de notre Seigneur sur les brebis et les boucs est applicable, non à l'Age de l'Évangile, mais au monde dans le Millénium. Elle débute ainsi (*) : "Quand le Fils de l'Homme viendra dans sa gloire" et s'assiéra sur son trône glorieux — quand, selon sa promesse, son épouse, l'Église "élue " prendra part à son trône et à sa gloire — " alors toutes les nations seront rassemblées devant lui" ; et il les jugera, et séparera les brebis, les mettant à la droite de sa faveur, et les boucs à la gauche de sa défaveur. Cette séparation et ce jugement occuperont tout l'Age millénaire, et à la fin, les " brebis" seront toutes accueillies dans la faveur du Père — la vie éternelle — et les " boucs" désobéissants, avec leur chef Satan et tous les méchants, seront punis de la " destruction " éternelle, retranchés de la vie pour toujours, destruction symbolisée par un étang de feu et de soufre, la Seconde Mort.

(*) ..while attaining perfection. — Trad. (**) Matth. 25 31 — Tract.

572 La base de la réconciliation

Les Ecritures montrent le jugement de ce grand jour de Jugement millénaire comme ayant lieu devant un grand trône blanc de pureté et de justice ; elles nous font voir quelle sera la décision du Juge: ceux qui auront, durant ce temps, cultivé et développé l'esprit du Père céleste, l'esprit d'amour, jusqu'à la perfection, seront comptés comme étant le peuple du Seigneur et recevront le " Royaume [le Royaume terrestre] préparé pour eux dès la fondation du monde ". Les autres, qui, pendant cette occasion favorable, n'auront pas développé, au plus haut degré, l'esprit d'amour dans leur caractère, à la ressemblance de celui du Seigneur, seront comptés comme des adversaires du Seigneur et, avec Satan, seront détruits. — comparez Apoc. 20 : 9-13.

RANÇON — SUBSTITUTION

La doctrine de la substitution, clairement enseignée dans les Ecritures, et fermement défendue pendant des siècles par les chrétiens, tend aujourd'hui à être abandonnée par ceux qui croient au tourment éternel : raisonnant plus clairement que par le passé, ils

discernent en général que si le tourment éternel est le salaire du péché et si notre Seigneur Jésus fut notre substitut dans le paiement de notre condamnation, cela impliquerait que, comme substitut, il faut qu'il soit dans le tourment éternel, autrement nous ne pourrions être libérés du péché. Ce raisonnement est assez juste, la difficulté est que les prémisses en sont fausses, car le tourment éternel n'est pas le salaire du péché ni la peine infligée à l'homme. Néanmoins, dans l'esprit de beaucoup, il reste un préjugé général contre l'idée de substitution, même après qu'ils ont compris que le salaire du péché c'est la mort, que notre Seigneur pouvait être et fut le substitut de l'homme dans la mort, et qu'il souffrit exactement ce que l'homme devait souffrir, dans le sens le plus positif et le plus absolu. Beaucoup de gens ont un préjugé contre ce mot substitution et demandent: Est-ce que le terme " substitution " est employé dans les Ecritures ? Sinon, pourquoi l'employer?

573 Une Rançon pour tous

Voici notre réponse : Le mot " substitution " est un terme français [et anglais également — Trad.] et aucun mot français [ni anglais — Trad.] n'est employé dans les Ecritures qui furent écrites en grec et en hébreu. Pourtant, si les traducteurs de nos versions françaises avaient voulu le faire, ils pouvaient, avec une parfaite convenance, employer le mot " substitution " parce qu'indubitablement, le texte grec contient l'idée de substitution et de substitut en de nombreux endroits. Le fait que le mot ne s'y rencontre pas provient simplement de ce que les traducteurs ne l'ont pas employé; cependant, étant donné que nous cherchons à nous pénétrer de la pensée des Ecritures dans les textes originaux, il est convenable que ce mot " substitut " soit utilisé parce que tout ce qui est en opposition à l'idée renfermée dans le substitut est également en opposition avec l'idée contenue dans le mot rançon. Comme nous l'avons déjà vu, les Ecritures abondent en déclarations que nous avons été achetés par le précieux sang de Christ qui nous a délivrés en livrant sa propre âme à la mort pour payer la rançon de la nôtre. Qu'est-ce ceci, sinon une substitution ?

Lorsqu'une chose est achetée, ce qui est payé pour la chose achetée est substitué à cette dernière. Par exemple, si nous achetons un pain avec une pièce de monnaie, nous échangeons l'argent pour le pain, autrement dit nous substituons l'argent au pain. Si un fermier porte un sac de blé au moulin, et reçoit en échange une valeur équivalente en farine, le blé a été substitué à la farine et la farine a été substituée au blé. L'un est un prix correspondant (*), une rançon, un substitut pour l'autre.

574 La base de la réconciliation

C'est ainsi que dans le sens le plus absolu du mot, notre Seigneur, l'homme Christ-Jésus, se livra lui-même à la mort comme une rançon, en se substituant dans la mort à Adam le père (et à la race qui avait perdu la vie en lui) ; il fut une rançon pour tous, un substitut, un prix correspondant. A la vérité, dans ce dernier exemple, les faits sont plus précis que dans presque n'importe quel autre exemple que nous pourrions supposer, sauf dans le cas d'un échange de prisonniers de guerre, où l'on procède généralement avec grande minutie : celle d'échanger soldat pour soldat, colonel pour colonel, général pour général, chaque adversaire exigeant un prix équivalent, homme pour homme. L'achat du pain avec de l'argent n'est pas un exemple aussi parfait, parce que le pain et l'argent, quoique de même valeur, ne sont pas de la même espèce. Dans le cas de la rédemption de l'homme, Dieu exigea qu'il y eût correspondance absolue en nature, en perfection, en toutes choses: un parfait substitut, un prix parfaitement correspondant devait être payé avant que la race pût être libérée de la sentence divine.

Un emploi du mot "substitut", commun parmi les hommes, a servi à jeter la confusion à cet égard. En temps de guerre, lorsqu'un contingent est nécessaire, et qu'un homme est pris pour servir dans l'armée, il est parfois autorisé à chercher un substitut qui le remplace, sert à sa place dans l'armée; l'homme qui fournit le substitut est ensuite libéré de toute obligation militaire. Cet emploi particulier du mot " substitut" dans les choses militaires convient assez bien dans le sens que l'homme qui est accepté par l'officier, comme substitut de celui qui est libéré, doit répondre aux exigences physiques du moment; en second lieu, il faut qu'il soit lui-même un homme non appelé et, par conséquent, libre de s'offrir comme substitut. Ces détails correspondent au cas que nous considérons Notre Seigneur s'offrit pour être le substitut à la place d'Adam le père; il répondait à toutes les exigences du gouvernement divin, en ce qu'il était, de toutes manières, qualifié pour être le substitut d'Adam. Il répondait aussi à l'exigence qu'il n'était pas déjà sous la sentence de mort quand il prit, notre place, s'offrit lui-même et fut accepté. Il avait une vie libre à donner pour la vie perdue d'Adam.

575 Une Rançon pour tous

Mais ici s'arrête l'analogie entre les deux substitutions, parce que, dans le cas du soldat, l'appel ou sentence était de prendre part à la guerre et à ses épreuves et difficultés, etc.,

tandis que dans le cas d'Adam, l'appel, la sentence était pour la mort. L'harmonie entre ces deux emplois du mot " substitut " finit quand le soldat est accepté et part pour l'armée, ceci correspondant à l'acceptation par Dieu de l'offrande de notre Seigneur Jésus et à son départ pour la mort. Le soldat substitué ayant été accepté à l'armée, le nom de l'appelé était donc rayé des listes d'appel, comme exempté; quand Christ entra dans la mort pour Adam, le nom d'Adam fut rayé de la liste de la condamnation divine. Le parallèle ne va pas plus loin.

Nous agissons certainement avec sagesse en ne cherchant pas sans nécessité à imposer ce terme " substitution " à ceux qui, déjà, sont victimes du préjugé, par suite d'une mauvaise compréhension du sujet et qui, en raison même de ce préjugé, se trouveraient empêchés d'accorder à cette question toute l'attention convenable et tout le sérieux qu'elle mérite. Néanmoins, nous devons veiller spécialement dans notre propre cœur, à ce que nous soyons entièrement fidèles à l'idée de substitution laquelle est l'idée de la rançon. Quiconque, après avoir convenablement compris le sujet, ne croit pas que Christ fut notre substitut, n'exerce pas la foi en la rançon et, partant, ne possède pas la foi qui justifie devant Dieu.

576 La base de la réconciliation

UN AUTRE PLAN DE SALUT N'ÉTAIT-IL PAS POSSIBLE?

Beaucoup de gens qui ne comprennent qu'imparfaitement le sujet de la rançon, ont tendance à le discuter, et à dire qu'ils ne peuvent voir pourquoi Dieu n'aurait pu sauver le monde de quelque autre manière que par la mort de Son Fils, comme substitut ou prix de la rançon de l'homme. Nous leur répondons qu'ils ne voient pas le sujet de la manière qui convient. La question qu'ils devraient se poser n'est pas de savoir si Dieu n'aurait pas pu adopter quelque autre moyen, mais bien: a-t-il adopté quelque autre moyen, ou a-t-il adopté le plan de la rançon?

Sans aucun doute, la sagesse de Dieu aurait pu adopter un autre plan de salut pour l'humanité, mais nous pouvons, tout aussi positivement, poser en principe qu'aucun autre plan, qui aurait été élaboré, n'aurait été meilleur et, pour autant que notre jugement et notre connaissance peuvent nous porter à le concevoir, aucun autre plan n'aurait pu être fait, même par le Tout-Puissant, qui eût été aussi bon que celui qu'il adopta, toutes les circonstances et les résultats s'y rattachant étant pris en considération. Le fait que Dieu adopta un plan différent à l'égard des anges déchus prouve, pourrions-nous dire, qu'il aurait

pu adopter un plan différent à l'égard de l'homme déchu. Il aurait pu faire avec l'homme ce qu'il fit avec les anges, mais (*), nous l'avons vu, cela n'aurait pas été plus favorable, mais aurait peut-être été moins désirable, selon le jugement de beaucoup de personnes.

Même si nous devons supposer que par de tels plans, Dieu aurait béni et finalement rétabli un aussi grand nombre d'humains, nous verrions d'autres désavantages de cette méthode, à savoir :

(*) Voir " Le Spiritisme - Ancien et moderne "

577 Une Rançon pour tous

(1) combien plus terrible aurait été la dégradation morale de notre race, si elle avait été laissée en possession de toutes ses facultés mentales et physiques, et s'il lui avait été simplement permis de tomber moralement! Quelle somme de péchés peut être apprise à fond dans la courte période de dix, vingt, cinquante ou cent ans, et quels abîmes de méchanceté auraient pu être explorés, et exploités, si les humains avaient continué à vivre avec des facultés intactes pendant six mille ans, séparés de Dieu, mais non condamnés à mort!

(2) Si même un tel plan de salut arrivait à sauver, éventuellement, un nombre aussi grand d'humains que le fera le plan adopté par Dieu, il ne nous aurait jamais révélé au même degré les qualités du caractère divin: (a) Nous voyons la Justice de Dieu dans l'infliction de la peine de mort, "même sur ceux qui ne péchèrent pas selon la ressemblance de la transgression d'Adam" mais qui naquirent simplement dans le péché, furent conçus dans l'iniquité, et enfantés pécheurs, par hérédité (Rom. 5 : 14, 12 ; Ps. 51 : 5). Dieu nous a ainsi révélé une justice qui, en aucun sens, n'acquittera le coupable, et n'acceptera rien qui ne soit absolument parfait. (b) Il nous a ainsi révélé un amour, infiniment plus grand que celui que nous aurions pu concevoir autrement, un amour qui nous suivit et qui prit possession de nous " alors que nous étions encore des pécheurs ", en payant pour nous le grand prix de la rançon de notre délivrance. (c) L'adoption de ce plan qui consista à condamner l'homme à mort, à le racheter de la mort, et ensuite, en temps voulu, à le rétablir en le délivrant de la mort par une résurrection, fournit à Dieu l'occasion de déployer sa puissance à un degré qui surpasse de beaucoup tout ce qui avait trait à sa création antérieure, si merveilleuse fût-elle. Il est incontestable en effet, qu'il faut une puissance plus grande pour accomplir la

promesse divine de la résurrection de millions d'êtres qui ont vécu et qui sont morts pour les faire revenir avec leur propre identité, leur personnalité consciente étant ce qu'elle était — que celle qui fut nécessaire pour la création du premier homme.

578 La base de la réconciliation

(d) Après son complet achèvement, ce plan divin révélera la sagesse divine d'une manière telle qu'aucun autre plan n'aurait pu la montrer, pour autant que nous soyons aptes à considérer d'autres plans. Il montrera comment Dieu connaissait la fin dès le commencement, et comment il a exécuté toutes choses selon le conseil de sa propre volonté, même quand les anges et les hommes ne comprenaient pas le but et l'intention de ses opérations, et même quand les anges déçus et Satan supposaient qu'ils déjouaient la volonté divine. Il démontrera d'une manière indubitable que Dieu peut faire concourir toutes choses au bien, et à la réalisation du dessein divin. En fin de compte, il démontrera que la Parole qui sort de sa bouche ne retourne pas à lui sans effet, mais qu'elle exécute tout ce qui est son bon plaisir et accomplit les choses pour lesquelles il l'a envoyée. — Esaïe 55 :11.

En outre, si, à l'égard de l'homme, Dieu avait suivi le même plan qu'avec les anges qui péchèrent, ou tout autre plan concevable, jamais Dieu n'aurait offert une occasion aussi splendide pour l'élection de l'Eglise de l'Evangile qui doit être le corps de Christ il n'y aurait pas eu, en effet, la même occasion magnifique pour le Logos d'être éprouvé, de démontrer sa fidélité, son obéissance au Père céleste, puis à cause de cela, d'être souverainement élevé et rendu participant de la nature divine. Il n'y aurait eu aucune occasion non plus pour le petit troupeau des rachetés de marcher sur les traces du Maître. Et finalement, nous voyons que ces leçons ne sont pas destinées à l'humanité seule, mais aussi à toutes les créatures intelligentes de Dieu sur chaque plan d'existence ; ces leçons ne serviront pas pour quelques siècles seulement, mais pour toute l'éternité.

579 Une Rançon pour tous

" O profondeur des richesses et de la sagesse et de la connaissance de Dieu! Que ses jugements sont insondables, et ses voies introuvables! Car qui a connu la pensée du Seigneur, ou qui a été Son conseiller , Car de Lui, et par Lui, et pour Lui, sont toutes choses ! A Lui soit la gloire éternellement ! Amen ! — Rom. 11 : 33-36.

580

Le Précieux Sang

NON, tout le sang des bêtes

Aux antiques autels

Ne rendait la paix aux mortels,

Non plus leurs âmes nettes.

Mais Christ l'Agneau céleste

Ota tous nos péchés;

Sacrifice aux noms recherchés,

Sang plus riche, du reste.

Vois, mon âme, en arrière,

Le fardeau qu'il porta,

Quand pour moi sa vie Il quitta;

Ta rançon considère!

581